

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 395**14 avril 2004****SOMMAIRE**

ALP Investment S.A.H., Luxembourg	18942	HVB Alternative Program Index, Sicav, Luxembourg	18950
Alger Sicav, Luxembourg	18941	IIG International Investments Group S.A., Luxembourg	18957
Allianz Dresdner Premier, Sicav, Senningerberg	18939	Immobra S.A., Luxembourg	18943
B.I. Private Capital Sicav, Luxembourg	18943	Janes S.A.H., Luxembourg	18944
B.P.D. S.A., Luxembourg	18948	Jovest Holding S.A., Luxembourg	18954
Benodec S.A.H., Luxembourg	18944	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg	18942
CDE S.A.H., Luxembourg	18945	"K" Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	18939
Chios S.A.H., Luxembourg	18951	Kadmos S.A.H., Luxembourg	18950
Ciments Luxembourgeois S.A., Esch-sur-Alzette	18953	KB Lux Venture Capital Fund, Sicav, Luxembourg	18938
Colugest S.A.H., Luxembourg	18959	Keeley, S.à r.l., Luxembourg	18914
Colupa S.A., Luxembourg	18939	Kobarid Holding S.A., Luxembourg	18954
Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Investissement et Participation, COFILUX S.A.H., Luxembourg	18938	Kobarid Holding S.A., Luxembourg	18960
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg	18940	LBE S.A.H., Luxembourg	18943
Coparrinal S.A., Luxembourg	18941	Liechfield S.A., Luxembourg	18946
DAB Adviser II Funds, Sicav, Luxembourg	18956	LUCOSY S.à r.l. et Cie, Luxembourg Control System, S.à r.l. et Cie, Luxembourg	18956
DB Funds, Sicav, Luxembourg	18949	Marazzi Holding S.A., Luxembourg	18947
Dexia Immo Lux, Sicav, Luxembourg	18953	Moon Island Invest S.A., Luxembourg	18960
Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg	18954	Multinational Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	18945
Driclem S.A.H., Luxembourg	18958	Novopar S.A., Luxembourg	18951
Enna S.A.H., Luxembourg	18941	Private Gallery S.A., Luxembourg	18936
European Finance & Management S.A., Luxembourg	18950	Publifund, Sicav, Luxembourg	18955
Externalis S.A.H., Luxembourg	18949	Publitop, Sicav, Luxembourg	18952
Fimiproperties S.A.H., Luxembourg	18959	Red Wings S.A.H., Luxembourg	18938
Fincoil Investissement S.A., Luxembourg	18959	Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg	18947
Fineurogest S.A., Luxembourg	18948	Sabi Invest S.A., Luxembourg	18957
Finworldgest S.A., Luxembourg	18946	Safe Invest, Sicav, Luxembourg	18951
Foralim S.A., Luxembourg	18940	Sifold S.A.H., Luxembourg	18945
Fortis Japan Fonds S.A., Sicaf, Luxembourg	18955	Smet S.A., Luxembourg	18947
Fortis L Fix, Sicav, Luxembourg	18957	Tivoli Strategies S.A., Luxembourg	18958
Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg	18948	TM.A S.A., Luxembourg	18943
Giva S.A.H., Luxembourg	18958	Tresis Financière S.A., Luxembourg	18952
Global Art Fund (Sicav), Luxembourg-Strassen	18960	Upafi S.A., Luxembourg	18937
Golfvaldese S.A., Luxembourg-Kirchberg	18914	V.H.K. S.A., Strassen	18958
Harwood S.A., Luxembourg	18946	Veazar Holding S.A., Luxembourg	18952
Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	18940	Virago Group S.A., Luxembourg	18944
Hesperides Holding S.A., Luxembourg	18949	Wirly-International Investment S.A., Luxembourg	18940
Hilos S.A.H., Luxembourg	18942		
Hofipa S.A., Luxembourg	18945		

GOLFVALDESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.825.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 février 2004 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Madame Annie Swetenham, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits avec effet au 11 mars 2003 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019381.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

KEELEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 94.461.

In the year two thousand and four, on the eighteenth of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., R. C. S. Luxembourg B number 78.851, with registered office in 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

2) ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co KG, registered under number 29983, with HRA Frankfurt am Main, with registered office at An der Hauptwache 5, 60313 Frankfurt am Main, Germany, the two here represented by Mr Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, respectively Guernsey, on February 10 and 11, 2004.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are all the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of KEELEY, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B Number 94.461, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 814 of August 5, 2003.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 10, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 32 of January 9, 2004.

- The Company's capital is set at eight hundred and eighty-six thousand four hundred and fifty (886,450.-) euro (EUR) represented by thirty-five thousand four hundred and fifty-eight (35,458) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Increase of the corporate capital of the Company by EUR 11,550.- so as to raise it from its present amount of EUR 886,450.- to EUR 898,000.- by the issue of 462 new shares with a par value of EUR 25.- each, all fully paid in;

- Subscription of the new shares and payment in cash;

2) Creation of two categories of shares, the Ordinary Shares and the A Ordinary Shares

3) Redesignation of 30,886 shares held by ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. and 1,630 shares held by ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co KG as A ordinary shares;

4) Complete restatement of the Articles of Incorporation;

5) Increase of the corporate capital of the Company by EUR 102,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 898,000.- to EUR 1,000,000.- by the issue of 4,080 new ordinary shares with a par value of EUR 25.- each, all fully paid in;

- Subscription of the new shares and payment in cash;

6) Subsequent amendment of the Article of Incorporation;

7) Appointment of new managers;

8) Miscellaneous.

The shareholders then unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by eleven thousand five hundred and fifty euro (EUR 11,550.-), so as to bring it from its present amount of eight hundred eighty-six thousand four hundred and fifty euro (EUR 886,450.-) to eight hundred ninety-eight thousand euro (EUR 898,000.-) by the creation and issue of four hundred and sixty-two (462) new shares with a par value of twenty-five (25.-) euro each.

Subscription - Payment

The four hundred and sixty-two (462) new shares have been subscribed by ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed,

here represented as said above,

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of eleven thousand five hundred and fifty euro (EUR 11,550.-), is as of now available to the Company.

Second resolution

The shareholders resolved to create two categories of shares, the Ordinary Shares and the A Ordinary Shares.

Third resolution

The shareholders resolved to redesignate 30,886 shares held by ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. and 1,630 shares held by ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co KG as A Ordinary Shares, the remaining 3,404 shares held by ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. being Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to completely restate the Articles of Incorporation and shall henceforth read as follows:

1. Definitions and interpretation

1.1 In these Articles unless there is something in the subject or context inconsistent therewith:

«A Ordinary Shares» means the A Ordinary Shares of EUR 25.- each in the capital of the Company;

«Acquisition Agreement» means a sale and purchase agreement dated 31 October 2003 between the Company and the Sellers (as defined therein) pursuant to which the Company agreed to purchase certain of shares and certain of the Convertible Bonds each of AZELIS S.A.;

«Articles» means the articles of association of the Company for the time being in force;

«Auditors» means the statutory auditors (commissaire aux comptes) for the time being of the Company;

«Board» means the board of Directors of the Company for the time being or, as the context may admit, any duly authorised committee thereof;

«Company» means KEELEY, S.à r.l.;

«Completion Date» means February 18, 2004;

«Control, Controlled or Controlling» shall be interpreted by reference to the definition set out by article 309 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;

«Convertible Bonds» means the EUR 40,026,975.- in nominal value of convertible bonds due 31 December 2016 issued by AZELIS S.A.;

«Directors» means the managers for the time being of the Company;

«FSMA» means the Financial Services & Markets Act 2000;

«Group» means the Company and all those companies controlled by, or under the control of the Company from time to time, or any of them, as the context so requires, and «member of the Group» shall have a corresponding meaning;

«holder» or «Shareholder» in relation to shares in the capital of the Company means the person(s) from time to time entered in the register of members of the Company as the holder of the shares;

«Listing» means the admission of any part of the share capital of the Company to listing on any recognised investment exchange;

«officer» means and includes a director or manager of the Company;

«Ordinary Shares» means the Ordinary Shares of EUR 25.- each in the capital of the Company;

«recognised investment exchange» means any exchange on which shares are publicly traded which is approved by the Board;

«Related Company» means in respect of a body corporate, another body corporate which is its subsidiary, holding company or another subsidiary of its holding company;

«Sale» means (a) the transfer (including any transfer within the meaning of article 12.2 (Transfers - general)) (whether through a single transaction or a series of transactions) of shares in the Company as a result of which any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of shares in the capital of the Company which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company provided that there shall be no Sale as a result of (a) any transfer pursuant to article 13 (other than article 13.10 (Tag-along)) and/or (b) any form of capital reorganisation or scheme of arrangement or the like under Luxembourg law or otherwise;

«Shareholder Loan» means the EUR 42,500,000.- preferred equity certificates issued by the Company on 15 December 2003;

«Shares» or «shares» means the shares (including A Ordinary Shares and Ordinary Shares) representing from time to time the issued and outstanding capital stock of the Company (and any rights attaching to such shares, including any right to participate in any capital increase);

«Subscriber Majority» means fifty (50) per cent. of the Shares held by the Subscribers for the time being; and

«Subscriber» and «Subscribers» means ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co. KG and ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A.

1.2. Unless the context otherwise requires, words or expressions contained in these Articles bear the same meanings as in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as in force on the date of adoption of these Articles.

1.3. In these Articles:

headings are included for convenience only and shall not affect the construction of these Articles;
 words denoting the singular include the plural and vice versa;
 words denoting one gender include each gender and all genders;
 references to persons are deemed to include references to natural persons, to firms, to partnerships, to companies, to corporations, to associations, to organisations and to trusts (in each case whether having separate legal personality).

2. Name, Duration, Object, Registered office

2.1. There is hereby established among the subscribers, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of KEELEY.

2.2. The Company is established for an unlimited duration.

2.3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

2.4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

3. Capital and Shares of the Company

3.1. The subscribed capital is set at eight hundred and ninety-eight thousand euro (EUR 898,000,000.-) consisting of thirty two thousand five hundred and sixteen (32,516) A Ordinary Shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share and three thousand four hundred and four (3,404) Ordinary Shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

3.2. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

3.3. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two Directors.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Save as set out in article 10, for the avoidance of doubt the A Ordinary Shares and the Ordinary Shares have the same rights.

4. General Meetings of Shareholders

4.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The general meeting is convened by the Board. It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's share capital.

4.2. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented, except for the resolutions on any amendment to the provisions contained in articles 12, 13, 14 and 15 which shall be validly taken with the favourable vote of the holders of eighty-five (85) per cent. by nominal value of the Shares from time to time.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

5. Board of Directors

5.1. The Company shall be managed by a Board composed of a minimum of two members who need not be shareholders of the Company. The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a Director may not exceed six years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed by a simple majority vote with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled by a simple majority vote of the Directors on a temporary basis until the next meeting of shareholders.

5.2. The Board shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

The Board shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence, the shareholders or the Board may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to Directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. No additional notice will be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

Any Directors may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

Any Director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if one of the Directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

5.3. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Directors.

5.4. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

5.5. The Company will be bound by the joint signature of two Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

6. Supervision of the Company

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

7. Accounting year, Balance

7.1. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31.

7.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3.1 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3.1 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions imposed by law.

8. Liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

9. Income and Capital

9.1. The Shares shall rank equally for any dividends paid thereon which shall be paid on each Share in equal proportions.

9.2. In the event of a winding up of the Company or other return of capital, the assets available for distribution to holders remaining after payment of all other debts and liabilities of the Company (and any costs, charges and expenses of any such winding up) shall be applied in the following manner and order of priority:

first, in paying to the holders of the Ordinary Shares who are directors and/or employees of any member of the Group, an amount of up to EUR 1,087,100.- in aggregate, pro rata such holders holding of Shares; and
second, in distributing the balance of such assets amongst the holders of Shares pari passu.

10. Redemption

10.1. (a) Subject to article 10.2, immediately prior to the first to occur of a Sale or Listing (a «Redemption Date»):

(i) such number of A Ordinary Shares shall be redeemed by the Company at par value as are necessary such that, immediately following the redemptions referred to in this article 10.1 (but prior to the Sale or Listing), such A Ordinary Shares represent the same proportion of the equity share capital of the Company in issue at that time as the E Proceeds represent of the Net Market Capitalisation; and

(ii) such number of Subsequent Shares shall be redeemed by the Company at par as are required to maintain the same percentage of the equity share capital of the Company in issue immediately following the redemptions referred to in this article 10.1 (but prior to the Sale or Listing) as the percentage of the equity share capital in issue immediately prior to such redemptions which was represented by the Subsequent Shares.

(b) Following the redemptions referred to in article 10.1(a) the A Ordinary Shares, Subsequent Shares and the Ordinary Shares then in issue shall have the same rights and rank *pari passu* in all respects.

10.2. If, on the Redemption Date, the Available Proceeds are less than either (i) the Target E Proceeds or (ii) EUR 83,290,451.70 Less the amount required to redeem the whole of the Shareholder Loan together with all accrued but unpaid interest thereon, then no redemptions shall take place pursuant to article 10.1.

10.3. In this article 10:

«Available Proceeds» means that same proportion of the Net Market Capitalisation as the Subscriber Shares represent of the entire issued equity share capital of the Company immediately prior to the redemptions referred to in article 10.1;

«Cashflows» means:

(i) by way of an outflow (which sum shall, for the purposes of calculating the IRR, be expressed as a negative number), the sum of EUR 43,290,451.70 paid by the Subscribers to the Company for the Subscriber Securities on the Completion Date;

(ii) by way of an inflow (which sum shall, for the purposes of calculating the IRR, be expressed as a positive number), those sums paid to the Subscribers by the Company or any member of the Group (which shall be treated as received by the Subscribers on the date of payment thereof by the Company or relevant member of the Group) on or prior to or in connection with the Sale or Listing in respect of the Subscriber Securities and including (but without limitation) any dividends or other distributions, interest, repayments, redemptions (or purchases by the Company or relevant member of the Group) received, or which (on or prior to or in connection with the Sale or Listing) will be received from the Company or relevant member of the Group in respect of the Subscriber Securities; and

(iii) the Available Proceeds which, for the purposes of calculating the IRR, shall be expressed as a positive number and shall be treated as having been received on the date of an Listing in the case of an Listing and on the date of a Sale in respect of a Sale.

For the purpose of this definition, all such Cashflows shall be calculated prior to the effect of any tax and for the avoidance of doubt the amounts received shall include any deductions or with holdings there from on account of tax;

«E Gain» means the Cashflows received by the Subscribers since the Completion Date (other than those relating to the repayment of the Shareholder Loan), Less EUR 812,900.-;

«E Proceeds» means the Available Proceeds less the MR;

«IRR» means that annual percentage rate which, when applied as a discount to the Cashflows, as at the date of the Exercise Event, compounded on each anniversary of the Completion Date, gives a Net Present Value of zero for those Cashflows;

«Net Market Capitalisation» means:

where redemption occurs immediately prior to a Listing the price per share (expressed in Euros) at which ordinary shares in the Company are proposed to be sold in connection with the Listing (in the case of an offer for sale, being the underwritten price (or if applicable the minimum tender price), and in the case of a placing being the placing price) in each case multiplied by the number of ordinary shares in the Company as will be in issue immediately following the Listing that represent the equity share capital of the Company in issue immediately prior to the Listing; or

where redemption occurs immediately prior to a Sale, the aggregate consideration expressed as a cash price (whether that consideration is to be satisfied in cash, shares, loan stock or a combination thereof or otherwise) paid in respect of the Subscriber Shares on completion of an agreement or offer to acquire the whole of the issued share capital of the Company (or, where the Sale comprises part only of the share capital of the Company, the amount which would have been paid if the whole of the issued share capital had been acquired at the same price per share as the shares comprised in the Sale),

less, in each case, the sum of EUR 900,000.- plus EUR 187,100.-;

«MR» means

$X / Y \times E \text{ Gain}$

where

«X» is the figure in column X of the Ratchet Table set out opposite the figure in column Y which is closest to the IRR on the Sale or Listing (with any fractions of an IRR percentage point being reflected by the adjustment of such figure *pro rata*); and

«Y» is the figure in column Y of the Ratchet Table closest to the IRR on the Sale or Listing (with any fractions of an IRR percentage point being reflected by the adjustment of such figure *pro rata*);

«Net Present Value» means the net aggregate discounted Cashflows as at the Completion Date;

«Ratchet Adjustment Date» means the date on which the redemption referred to in article 10.1 are effected;

«Ratchet Table» means the table set out in article 10.4;

«Subscriber Securities» means the 32,516 A Ordinary Shares and EUR 42,500,000.- nominal of Shareholder Loan subscribed by the Subscribers on the Completion Date;

«Subscriber Shares» means the A Ordinary Shares in the capital of the Company held by the Subscribers on the Completion Date;

«Subsequent Shares» means any shares comprised in the equity share capital of the Company (other than the Subscriber Shares, and Ordinary Shares held by directors and/or employees of the Group) in issue immediately prior to the Ratchet Adjustment Date;

«Target E Proceeds» means the amount which if included in the Cashflows as the Available Proceeds would result in an IRR of 25 per cent.;

10.4. The Ratchet Table is as follows:

Column Y	Column X
IRR (%)	Share of gain allocated to Warranholders
25 or less	0.00
26	0.20
27	0.40
28	0.60
29	0.80
30	1.00
31	1.20
32	1.45
33	1.70
34	1.95
35	2.20
36	2.45
37	2.70
38	3.05
39	3.40
40	3.75
41	4.10
42	4.45
43	4.80
44	5.20
45	5.60
46	6.00
47	6.40
48	6.80
49	7.20
50	7.65
51	8.10
52	8.55
53	9.00
54	9.45
55 or greater	9.90

11. Subscription rights

All shares which the Company proposes to allot wholly for cash shall first be offered for subscription to the holders of the Shares (which, for these purposes, shall be treated as one class of share) in the proportion that the aggregate par value of such shares for the time being held by each such holder bears to the total number of such shares in issue. Such offer shall be made by notice in writing specifying the number of shares to which the relevant holder is entitled and limiting a time (being not less than four weeks) within which the offer (if not accepted) will be deemed to have been declined. Holders of shares in the Company who accept the offer shall be entitled to indicate that they would accept, on the same terms, shares (specifying a maximum number) which have not been accepted by other holders («Excess Shares»). Any Excess Shares shall be allotted to holders who have indicated they would accept Excess Shares. Excess Shares shall be allotted pro rata to the aggregate number of Shares held by holders accepting Excess Shares (provided that no such holder shall be allotted more than the maximum number of Excess Shares such holder has indicated he is willing to accept). After the expiration of such time, or upon receipt by the Company of an acceptance or refusal of every offer so made, the Board shall be entitled to dispose of any shares so offered, and which are not required to be allotted in accordance with this article 11, in such manner as the Board may think most beneficial to the Company. If, owing to the inequality of the number of new shares to be issued and the number of shares held by holders entitled to receive the offer of new shares, any difficulties shall arise in the apportionment of any such new shares amongst the holders such difficulties shall (in the absence of direction by the Company) be determined by the Board.

12. Transfers: General

12.1. No transfer of any share in the capital of the Company shall be made for a period of 7 years from the date of adoption of these articles unless such transfer complies with the provisions of these articles. Subject thereto, the Board

shall sanction any transfer so made unless (a) the registration thereof would permit the registration of a transfer of shares on which the Company has a lien or (b) the Board is otherwise entitled to refuse to register such transfer pursuant to these articles. Any transfer, or purported transfer, of any shares in the Company in breach of these articles shall be void.

12.2. For the purposes of these articles:

(a) the change in the constitution of a partnership which holds Shares shall not constitute a transfer of those Shares; and

(b) the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer by a holder of shares in the Company:

(i) any direction (by way of renunciation, assignment or otherwise) by a holder entitled to an allotment or transfer of shares that a share be allotted or issued or transferred to some person other than himself; and

(ii) subject to (a) above, any sale or any other disposition (including by way of charge or other security interest) (or any agreement, commitment or undertaking for, or in respect of, any such sale or disposition) of any legal or equitable interest in a share (including any voting right attached to it), (x) whether or not by the relevant holder, (y) whether or not for consideration, and (z) whether or not effected by an instrument in writing.

13. Permitted Transfers

13.1. Any holder of shares in the Company which is a body corporate may at any time transfer all or any of its shares to any other body corporate which is for the time being its Related Company (each such body corporate being a «Group Company»).

If a Group Company, whilst it is a holder of shares in the Company, shall cease to be a Group Company in relation to the body first holding the relevant shares (or holding the relevant shares after a transfer permitted by any of articles 13.2 to 13.10) (the «First Holder») it shall, within 21 days of so ceasing, transfer the shares held by it to the First Holder (or any Group Company of such First Holder) and failing such transfer the provisions of article 17.2 shall apply.

13.2. Subject as herein provided any holder of shares in the Company who is an individual (the «Original Member») may at any time transfer all or any of his shares originally allotted to him or any beneficial interest therein for whatever consideration to his or her spouse or adult children or adult step children or to the trustee or trustees (the «Trustees») of a family trust set up wholly for the benefit of one or more of the transferor, his or her spouse, children or step children and of which the said holder is the settlor (each a «Permitted Transferee») and a Permitted Transferee may transfer any of those shares to any other Permitted Transferee.

13.3. The Trustees may at any time transfer all or any of their shares to a company of which they hold the whole of the share capital and which is controlled by them provided that if any such company, while it is a member of the Company, shall cease to be such a company it shall, within 21 days of so ceasing, transfer the shares held by it back to the Trustees or to a company of which the Trustees hold the whole share capital and which is so controlled and failing such transfer the provisions of article 16.2 shall apply.

13.4. Any person holding shares transferred to him pursuant to articles 13.2 or 13.3 shall be deemed to have irrevocably appointed the original transferor of such shares as his proxy in respect of such shares and no instrument of appointment shall be necessary to be deposited with the Company or any subsidiary of the Company.

13.5 Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares in accordance with the provisions of these articles and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the Company.

13.6. Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to any other person with the prior written consent of the AZELIS Board.

13.7 Any shares which are held by or on behalf of any collective investment scheme (within the meaning of section 235 of the FSMA, as the same may be amended, modified or replaced from time to time) may be transferred to participants (within the meaning of the said section, as the same may be amended, modified or replaced from time to time) in the scheme in question. In addition, any holder of shares which is an investment fund or nominee or trustee for an investment fund may transfer any shares held by it:

(a) To any unit holder, shareholder, partner or participant or holder of any other interest in any such fund or to the manager or principal adviser of such investment or to any employee of such manager or principal adviser; or

(b) To any other investment fund managed or advised by the same manager or principal adviser as the manager or principal adviser of the first-mentioned investment fund.

13.8. Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to a nominee or trustee for that holder alone and any such nominee or trustee of any person or persons may at any time transfer any shares to that person or persons or to another nominee or trustee for that person or persons provided that no beneficial interest in such shares passes by reason of any such transfer.

13.9. Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to a «co-investment scheme» (being a scheme under which certain officers, employees or partners of an original Investor, or of its manager or adviser, are entitled (whether as individuals or through a body corporate or any other person, entity or vehicle) to acquire shares which any Investor would otherwise acquire). Any such co-investment scheme which holds shares through a body corporate or another person, entity or vehicle may transfer shares to:

(a) another body corporate or another person, entity or vehicle which holds or is to hold shares for that co-investment scheme; and/or

(b) any such officer, employee or partner entitled to the shares under and in accordance with the co-investment scheme.

13.10 Any shares may be transferred pursuant to the acceptance of an offer pursuant to article 15 (Tag-Along).

14. Transfer default

14.1. Where a transfer of Shares by a holder (the «Seller») is required under these articles, the Seller shall be bound, on payment of the relevant price, to transfer the Shares required to be sold by him (the «Sale Shares») to the person or persons to whom he is obliged to sell the Sale Shares (the «Transferee») named therein at the time and place therein specified. If he makes default in so doing:

(a) the Chairman for the time being of the Company or, failing him, some other person duly nominated by a resolution of the Board for that purpose, shall forthwith be deemed to be the duly appointed agent of the Seller with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the Seller all documents necessary to give effect to the transfer of the relevant Sale Shares to the Transferee;

(b) the Board may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the Seller and (subject to the transfer being duly stamped) enter the name of the Transferee in the register of members as the holder or holders by transfer of the shares so purchased by him or them; and

(c) the Board shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and shall hold such money on trust (but without interest) for the Seller until he shall deliver up his certificate or certificates for the relevant shares (or an indemnity, in a form reasonably satisfactory to the Board, in respect of any lost certificate) to the Company when he shall thereupon be paid the purchase money.

The appointment referred to in this article 14 shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of the relevant holder of shares in the Company under these articles.

15. Tag-Along

15.1. If the effect of any bona fide transfer (or, but for this article 15.1, bona fide proposed transfer) of any Shares would, if made, result in there being a Sale, the holder(s) of the relevant Shares to be transferred (the «Relevant Transferor(s)») shall procure, before any such transfer is made, that the proposed transferee has unconditionally offered to all of the other holders to purchase all of the other issued Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee) on the same terms and conditions as shall have been agreed between the Relevant Transferor(s) and the proposed transferee. Such offer shall remain open for acceptance for not less than two months.

15.2. The Board shall refuse registration of the proposed transferee if such transfer obliges the Relevant Transferor(s) to procure the making of an offer in accordance with this article 15 (Tag-Along), until such time as such offer has been made and completed.

16. Compliance and Disenfranchisement

16.1 For the purpose of ensuring:

- (a) that a transfer of shares is duly authorised under these articles; or
- (b) that no circumstances have arisen whereby Article 14 should be applicable to any holder; or
- (c) whether an offer pursuant to article 15.1 (Tag-Along) is required to be or ought to have been made,

the Board may, and shall if so requested by any holder(s) of a majority of A Ordinary Shares from time to time require:

- (a) any holder; or
- (b) the legal personal representatives of any deceased holder; or
- (c) any person named as transferee in any transfer lodged for registration; or
- (d) such other person as the Board or any such holder(s) may reasonably believe to have information relevant to such purpose,

to furnish to the Company such information and evidence as the Board may think fit regarding any matter which they deem relevant (including (but not limited to) the names, addresses and interests of all persons respectively having interests in the shares from time to time registered in the holder's name).

16.2. In the event that:

(a) the information or evidence required to be furnished pursuant to article 16.1 is not furnished, or that as a result of such information and evidence the Board is reasonably satisfied that such transfer in breach of these articles has been made, Article 14 ought to be applied to such holder, or that such an offer under article 15.1 (Tag-Along) is required to be or ought to have been made; or

(b) the holder of the relevant shares defaults a default in making a transfer of Shares when required to do so by the provisions of Article 13 (Permitted Transfers),

then

(a) the relevant shares shall cease to confer upon the holder thereof (or any proxy thereof) any rights (i) to vote (whether on a show of hands or a poll); or (ii) to receive dividends or other distributions; or (iii) to acquire any further shares in the Company; and

(b) the provisions of Article 14 shall apply.

17. Good Leaver/Bad Leaver

17.1 Whenever any holder of Shares being:

- (a) an employee or director of the Company or any subsidiary of the Company, or
- (b) any consultant or person providing services to any Group Company (other than an employee or director of any Group Company) who ceases to continue to provide consultancy or other such services to any Group Company, (in each case the «Departing Employee»), for any reason,

(a) shall cease to be a director or employee of the Company or any member of the Group; or

(b) shall cease to have his services provided to the Company; or

(c) upon the business of the Company of which he is a director or employee being sold by the Company or such member of the Group; or

(d) upon the subsidiary of which he is a director or employee being sold by the Company;

and, in the case of sub-paragraphs (c) or (d) above, he ceases to be a director or employee of either the Company or any of the Group's remaining members,

then the Board may (and shall, if so requested by the Subscribers), at any time following the date of such cessation serve a written notice (the «Company Notice») on all or any of the following:

(a) such Departing Employee, in respect of all Shares then held by him;

(b) any person or persons (or their nominees) (collectively, the «Departing Employee's Associate») who, at or before the time of the issue, transfer or other acquisition of Shares to or by the Departing Employee's Associate, is registered as the holder of Shares on behalf of or in the place of the relevant Departing Employee;

(c) any person or persons (or their nominees) to whom Shares formerly held by such Departing Employee or Departing Employee's Associate have been transferred (whether or not by such Departing Employee or, as the case may be, Departing Employee's Associate), in respect of all Shares so transferred;

(d) any person or persons who, in relation to the Departing Employee or Departing Employee's Associate, is or are a trustee or trustees (or their nominees), in respect of all Shares then held by such trustees; and

(e) any person or persons (or their nominees) to whom shares formerly held by such trustee(s) (or their nominees) have been transferred (whether or not by such trustee(s) or their nominee(s)), in respect of all shares so transferred,

(all of such persons, inclusive of the Departing Employee and Departing Employee's Associate, being the «Retiring Members»). The Company Notice may require the relevant Retiring Member(s) to transfer all of his and/or their Shares (the «Transfer Shares») to such person(s) as (i) prior to the occurrence of a Refinancing Event (other than a Notified Refinancing Event) the AZELIS Board directs; or (ii) in all other circumstances, the Subscribers direct.

17.2. The «Transfer Price» shall:

(a) if the reason for the person having become a Departing Employee is as a result of:

(i) his dismissal or the termination of the Departing Employee's service contract (or other arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company) in circumstances which, for any reason, justify (or which, if the Departing Employee was an employee of the Company or any such subsidiary, would so justify) his dismissal or termination (without, for the avoidance of doubt, notice or payment in lieu of notice being required) (a) under the Departing Employee's service contract or other arrangements pursuant to which his services are provided or (b) at law; or

(ii) the services of the Departing Employee (whether provided in accordance with the terms of a service contract or other arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any member of the Group) being or becoming no longer available to the Company and/or any such member of the Group in breach (other than by breach by the Company or any such member of the Group) of such service contract or other arrangements; or

(iii) his voluntary resignation without good reason (or voluntary termination of the arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company member of the Group without good reason);

then the Transfer Price shall be the lower of (a) the cost of the acquisition of the Transfer Shares by the Retiring Members (b) Fair Market Value of the Transfer Shares;

(b) if the reason for the person having become a Departing Employee is:

(i) death, illness, or retirement;

(ii) his dismissal without good reason or the termination without good reason of the Departing Employee's service contract (or the termination without good reason of other arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company);

(iii) his voluntary resignation with good reason (or voluntary termination of the arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company member of the Group with good reason); or

(iv) other than as set out in Articles 17.2 (a)

then the Transfer Price shall be as agreed between the AZELIS Board and the Departing Employee, or, failing agreement, Fair Market Value of the Transfer Shares, determined in accordance with Article 18.

18. Valuation of Shares

18.1. In the event that the auditors of the Company or any other person appointed by the AZELIS Board to make the determination referred to in this Article 18.1 (the appointed person, being the auditors or otherwise, shall be referred to as an «Expert Valuer») are/is required to determine the price at which Shares are to be cancelled pursuant to these articles, such price shall be the amount, subject to Articles 17.2(b), which the Expert Valuer, on the application of the AZELIS Board and/or the Departing Employee (which application shall be made as soon as practicable following the time it becomes apparent that a valuation pursuant to this Article 18 is required), shall certify in writing to be the Fair Market Value of the relevant Transfer Shares as between a willing buyer and a willing seller.

(a) In arriving at the Fair Market Value of the relevant Transfer Shares comprised in the Company Notice, the Expert Valuer shall be instructed to determine the «Enterprise Value», which shall mean the aggregate price obtainable per share on a sale of all of the issued shares of the Company of whatever class between a willing buyer and a willing seller (on the assumption that the entire issued share capital of the Company is being sold for cash) as if free of any indebtedness (including pensions liabilities) that is outstanding under the Shareholder Loan as at the date on which the Company Notice is given, or deemed to have been given (or, if earlier, the date on which the Departing Employee ceased to be a director or employee of, or otherwise ceased to have his services provided to, the Company and/or any member of the Group) (the «Relevant Date»). The Expert Valuer shall also take account of the fact that the Group is privately-

owned and the costs of its valuation. From the Enterprise Value there shall be deducted an amount equal to that which would be required as at the Relevant Date to re-finance all amounts (including all arrears and accruals of interest) outstanding under:

- (i) any indebtedness of the Company on the Relevant Date, together with all arrears and accruals of interest; and
- (ii) the Shareholder Loan, together with all arrears and accruals of interest thereon.

18.2. In so certifying, the Expert Valuer shall act as experts and not as arbitrators and their decision shall be conclusive and binding on the Company and upon all of the holders of Shares for the purposes of these Articles.

18.3. The costs of the Expert Valuer shall be borne by the Company unless there is less than a ten per cent. difference between the amount determined by the Expert Valuer and that price last offered to the person initiating the valuation by the Expert Valuer, in which case the costs of the Expert Valuer shall be borne by such person (or, if such person is the AZELIS Board, the Company) in full.

19. Indemnity

Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, every Director or other officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, expenses, losses or liabilities which he may sustain or incur in or about the execution of the duties of his office or otherwise in relation thereto, including any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by any court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company. No Director or other officer shall be liable for any loss, damage or misfortune which may happen to or be incurred by the Company in the proper execution of the duties of his office or in relation thereto. This article 19 shall only have effect in so far as its provisions are not avoided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The Board shall have power to purchase and maintain for any Director or other officer of the Company insurance against any liability which, by virtue of any rule of law, would otherwise attach to him in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust of which he may be guilty in relation to the Company.

20. Applicable law

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

Fifth resolution

The shareholders resolved to increase the share capital by one hundred and two thousand euro (EUR 102,000.-) to raise it from eight hundred ninety-eight thousand euro (EUR 898,000.-) to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of four thousand and eighty (4,080) new Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) euro each.

The new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up in cash, as follows:

- three hundred and ten (310) Ordinary Shares by Mr Peter Fields, director of companies, born on July 27, 1960 in Kampala/Ouganda, residing in Yew Tree House, High Street, Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8FC, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr David Mc Cabe, director of companies, born on December 10, 1953 in Cheshire/England, residing at Four Oaks, 54 Howey Lane, Frodsham, Cheshire, WA6 6DL, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mrs Joan Traynor, company director, born on October 1, 1959 in Cheshire/England, residing at 14 Lyme Grove, Altrincham, Cheshire, WA14 2AD, United Kingdom, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on February 9, 2004,
- one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Riccardo Gross, company director, born on August 21, 1953 in Milan, residing in Inverigo, Como, Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan, on February 10, 2004,
- one thousand six hundred (1,600) Ordinary Shares by Mr Hans Udo Wenzel, company director, born on July 11, 1951, in Cologne, residing at Via Paolo Marchiondi, 7, 20122 Milan, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan, on February 9, 2004,
- one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Hartmut Seidel, born on February 22, 1946 in Freiberg/Germany, residing at 27 Josef-Brocker-Dyk, D-47803 Krefeld, here represented by Cédric Pedoni, prenamed by virtue of a proxy given in Krefeld, on February 12, 2004,
- one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Wolfgang Schaperdot, born on December 9, 1951 in Dinslaken/Germany, residing at 16 Hooge Weg, 4761 Issum, Germany, here represented by Cédric Pedoni, prenamed, by virtue of a proxy given in Issum, on February 12, 2004,
- one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Gerhard Meinel, born on March 31, 1962 in Sieglar/Germany, residing at la Florianstrasse, 53844 Troisdorf, Germany, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,

by virtue of a proxy given in Troisdorf, on February 13, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Rémi, Maurice, René Magnière, born on October 13, 1949 in Valenciennes/France, residing at 5, rue des Jardins, 92380 Garches, France, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Paris, on February 10, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Massimo Pensotti, born on September 15, 1948 in Busto Arsizio - Varese/Italy, residing at 29 Via Pasubio, Varese, Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Milan, on February 10, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Michel Patrick Dubois, born on June 12, 1951 in Arles/France, residing at 71, avenue Kellermann, 95230 Soissy s/Montmorreny, France, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Paris, on February 10, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Alessandro Clerici, born on June 5, 1950 in Rovello Porro - Como/Italy, residing at 16 Via G. Mazzini, Rovello Porro, Como, Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Rovello Porro, on February 10, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Francesco Bonizzoni, born on August 8, 1950 in Milan/Italy, residing at 133 Via F. Reina, Saronno (VA), Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Trettano Sol Naviglio, on February 10, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Carlo Verga, born on April 19, 1944 in Rome/Italy, residing at Via Castiglione del Lago, 57, Rome; Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Rome, on February 11, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Gianni Ostelli, born on July 1, 1955 in Vimodrone/Italy, residing at 34 Via G. Pascoli, Vimodrone, Italy, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Milan, on February 11, 2004,
 - one hundred and fifty-five (155) Ordinary Shares by Mr Patrick Delemme, born on April 30, 1964 in Levallois Perret/France, residing at allée du Parc, 94490 Ormesson sur Marne, France, here represented by Cédric Pedoni, prenamed,
 by virtue of a proxy given in Paris, on February 9, 2004,
 said proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of one hundred and two thousand euro (EUR 102,000.-) is as of now available to the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 3.1 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 3.1.** The subscribed capital is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) consisting of thirty-two thousand five hundred and sixteen (32,516) A Ordinary Shares of a par value of twenty-five euro (25.-) per share and seven thousand four hundred and eighty-four (7,484) Ordinary Shares of a par value of euro twenty-five (EUR 25.-) per share.»

Seventh resolution

The shareholders resolved to not appoint new managers.

As of today, the Managers of the Company are:

- David Harvey,
- Kristel Segers,
- Steven Ozin,
- Constance Adèle Elisabeth Helyar,
- Julie Jones,

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.851, avec siège social à 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

2) ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co KG, inscrite au registre sous le numéro 29983, avec siège social à An der Hauptwache 5, 60313 Frankfurt am Main, Allemagne,

les deux ici représentées par Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, respectivement Guernesey, les 10 et 11 février 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de KEELEY, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B numéro 94.461, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 814 du 5 août 2003.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 32 du 9 janvier 2004.

- Le capital social de ladite société est fixé à huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante euro (EUR 886.450) représenté par trente-cinq mille quatre cent cinquante-huit (35.458) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 11.550,- pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante euro (EUR 886.450,-) à huit cent quatre-vingt-dix-huit mille euro (EUR 898.000,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-deux (462) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toute entièrement souscrite;

- Souscription des nouvelles parts sociales et libération en espèces.

2) Création de deux catégories de part sociales, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires A;

3) Redésignation de 30.886 parts sociales détenues par ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. et 1.630 parts sociales détenues par ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co KG en Parts Sociales Ordinaires A;

4) Refonte complète des statuts;

5) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 102.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 898.000,- à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission de 4.080 nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement souscrites;

6) Modification subséquente de l'article 3.1 des statuts;

7) Nomination de nouveaux gérants;

8) Divers.

Les associées ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de onze mille cinq cent cinquante euro (EUR 11.550,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante euro (EUR 886.450,-) à huit cent quatre-vingt-dix-huit mille euro (898.000,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-deux (462) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-).

Les quatre cent soixante-deux (462) parts sociales nouvelles ont été souscrites par ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée,

ici représentée comme dit ci-avant,

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de onze mille cinq cent cinquante euro (EUR 11.550,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de créer deux catégories de parts sociales, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires A.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de redésigner les 30.886 parts sociales détenues par ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. et 1.630 parts sociales détenues par ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co KG en Parts Sociales Ordinaires A, les 3.404 parts sociales restantes étant des Parts Sociales Ordinaires.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé une complète refonte des statuts qui auront la teneur suivante:

1. Définitions et Interprétation

Dans le corps des présents Statuts, et à moins d'incompatibilité patente dans l'objet ou le contexte des mêmes, les termes ou expressions suivantes:

Les «Parts Sociales Ordinaires A» désigne les parts sociales ordinaires A dans le capital de la Société, d'une valeur au pair de EUR 25,- chacune;

La «Convention d'Acquisition» désigne le contrat de vente et d'achat, en date du 31 octobre 2003, conclu entre la Société et les Cédants (tels que définis dans le corps des présentes) aux termes duquel la Société a convenu d'acquiescer certaines des parts sociales et certaines des Obligations Convertibles de la société AZELIS S.A.;

Les «Statuts» désignent les statuts de la Société couramment en vigueur;

Les «Commissaires aux comptes» désignent les commissaires aux comptes de la Société en fonctions à ce moment-là;

Le «Conseil d'Administration» désigne le conseil de gérance de la Société en fonctions à ce moment-là;

La «Société» désigne KEELEY, S.à r.l.;

La «Date de Complétion» désigne la date du 18 février 2004;

Les termes «Contrôle, Contrôlé(e) ou Contrôlant» seront interprétés par référence à la définition fournie par l'Article 309 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements ultérieurs;

«Obligations convertibles» désigne le montant de EUR 40.026.975,- de valeur nominale en obligations convertibles émises par la société AZELIS S.A., à échéance du 31 décembre 2016;

«Administrateurs» désignent les gérants de la Société en fonctions à ce moment-là;

«FSMA» désigne la Loi sur les Marchés et Services Financiers de l'an 2000 (Financial Services and Markets Act 2000);

Le «Groupe» désigne la Société et toutes les sociétés de fois à autre contrôlées par ou soumises au contrôle de la Société, ou l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte, et l'expression «membre du Groupe» possède une signification correspondante;

«porteur» ou «Actionnaire» en rapport avec des parts sociales participant au capital social de la Société désigne la ou les personnes de fois à autre inscrite(s) au registre des membres de la Société comme étant la ou les détentrices de Parts Sociales;

«Cotation» désigne l'admission d'une quelconque portion du capital de la Société à la cotation sur un quelconque marché boursier dûment reconnu;

«cadre» désigne et comprend tout Administrateur ou directeur de la Société;

«Parts Sociales Ordinaires» désignent les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur au pair de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société;

«bourse de valeurs reconnue» désigne toute bourse de valeurs sur laquelle des parts sociales sont publiquement négociées et qui est reconnue par le Conseil d'Administration;

«Société liée» désigne, en rapport avec toute personne juridique de droit public, toute autre personne juridique de droit public qui est sa filiale, sa société holding ou une autre filiale de sa société holding;

«Cession» désigne (a) le transfert (y compris tout transfert conforme aux termes de l'Article 12.2. (Transferts - considérations d'ordre général) (et que ce soit par le biais d'une transaction unique ou d'une série de transactions) de parts sociales de la Société à la suite duquel une personne généralement quelconque (ou des personnes liées entre elles ou agissant de concert) jouirait de la propriété légale ou bénéficiaire sur ce nombre de parts sociales dans le capital de la Société qui au total les feraient bénéficier d'un droit de vote supérieur à 50 pour cent des droits de vote pouvant normalement être exercés lors de la tenue d'Assemblées Générales de la Société, à la condition qu'il ne pourra s'effectuer aucune Cession suite (a) à un quelconque transfert effectué aux termes de l'Article 13. (autre que l'Article 13.10. (préemption, Tag-Along) et/ou (b) à une quelconque forme de réorganisation du capital ou projet d'arrangement ou situation similaire effectué(e) sous le droit luxembourgeois ou autre;

«Prêt d'Actionnaire» désigne les certificats de parts sociales préférentiels d'un montant de EUR 42.500.000,- émis par la Société le 15 décembre 2003;

«Parts Sociales» ou «parts sociales» désignent les parts sociales (y compris les Parts Sociales Ordinaires) représentant de fois à autre les titres représentatifs de capital émis et en circulation de la Société (ainsi que tous droits attachés à ces parts sociales, y compris tout droit de participation à une quelconque augmentation de capital).

«Majorité des Souscripteurs» signifie cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales détenues par les Souscripteurs du moment; et

«Souscripteur» ou «Souscripteurs» désigne ELECTRA EUROPEAN FUND GmbH & Co. KG et ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A.

1.2. A moins d'exigence contraire dans le contexte, les mots, termes ou expressions contenus dans le corps des présents Statuts possèdent la même signification que celle définie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, et en vigueur à la date d'adoption des présents Statuts.

1.3. Dans le corps des présents Statuts:

(a) les titres de chapitre sont inclus à des fins pratiques uniquement et ne peuvent affecter en rien l'interprétation desdits Statuts;

(b) les termes indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa;

(c) les termes indiquant un genre incluent l'autre et vice-versa;

(d) toutes références à une personne est censée faite à une personne physique, firme, association, société, entité légale, organisme ou fondation (et dans chaque cas, qu'ils aient ou non une personnalité juridique distincte).

2. Raison sociale, Durée, Objet, Siège social

2.1. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont la raison sociale est KEELEY.

2.2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

2.3. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par voie de vente, d'échange ou autrement de titres de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille,

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut avoir toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utiles à l'accomplissement de ses objets sociaux.

2.4. Le siège social de la Société est sis dans la Ville de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établies au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration.

3. Capital social et parts sociales de la Société

3.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 898.000,-) représenté par trente deux mille cinq cent seize (32.516) Parts Sociales Ordinaires A d'une valeur au pair de EUR 25,- chacune et trois mille quatre cent quatre (3.404) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur au pair de EUR 25,- chacune.

3.2. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et selon les termes de la loi.

3.3. Les parts sociales de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des parts sociales sera tenu au siège social, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations utiles exigées par l'Article trente neuf de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ultérieurement. La propriété des parts sociales sera établie par leur inscription audit registre. Tout certificat d'inscription au registre sera émis et signé par deux Administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale; au cas où une part sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de cette part sociale devront nommer un mandataire unique aux fins de présentation de cette part sociale vis-à-vis de la Société. La Société est autorisée à suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce que une personne ait été désignée comme étant son seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Les dispositions de l'Article 10. mises à part, et afin de pallier tout doute, les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires possèdent les mêmes droits.

4. Assemblées Générales des Actionnaires

4.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société. L'Assemblée Générale sera réunie à l'appel du Conseil d'Administration. Elle pourra également se réunir à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital de la Société.

4.2. L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg qui serait indiqué dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation afférents.

A moins de dispositions contraires contenues dans le corps des présentes, le quorum et l'heure requis par la loi régiront l'avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société.

Toute part sociale donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des actionnaires en désignant un autre actionnaire comme étant son mandataire par écrit, par câble, télex ou télécopie.

Exception faite de possibles exigences contraires de la loi, les résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires dûment constituée seront adoptées à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés, à l'exception des résolutions portant sur la modification des dispositions des Articles 12, 13, 14 et 15, lesquelles seront valablement adoptées grâce au vote favorable de quatre vingt cinq pour cent (85%) en valeur au pair des Parts Sociales de fois à autre en circulation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir assister et prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et qu'ils déclarent avoir été informés quant à l'ordre du jour de cette assemblée, ladite assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

5. Conseil d'Administration

5.1. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins deux membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Annuelle, laquelle déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Le mandat des administrateurs ne pourra pas dépasser six ans; ils occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont élus à la majorité simple des voix des parts sociales présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué, avec ou sans raison, à la majorité simple des voix, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance dans un poste d'administrateur en raison de décès, de départ à la retraite ou autrement, cette vacance pourra être temporairement pourvue à la majorité simple des voix des administrateurs et ce jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

5.2. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être un administrateur, et qui sera en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira à l'appel de son Président ou de deux administrateurs, à l'endroit indiqué dans les avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées des actionnaires et réunions du Conseil d'Administration; en cas d'absence toutefois, les actionnaires ou les administrateurs pourront nommer un autre administrateur Président pro tempore à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou à cette réunion du Conseil d'Administration.

Préavis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration devra être donné aux administrateurs vingt quatre heures au moins avant l'heure prévue pour cette réunion. Cet avis pourra être omis au cas où chacun d'entre les administrateurs y consent par écrit, par câble, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucun autre avis ne sera requis pour une réunion du Conseil d'Administration tenue en un lieu et à une heure fixés par une résolution antérieure du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en nommant une autre administrateur comme son mandataire par écrit, par câble, télex ou télécopie.

Tout administrateur pourra représenter plus d'un seul de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. Toute participation à une réunion par ces moyens équivalra à une présence en personne lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si un administrateur est présent ou représenté à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le Conseil d'Administration pourra unanimement prendre des résolutions en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par la suite par écrit. Leur totalité constituera les procès-verbaux établissant la réalité de la résolution.

5.3. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou en son absence par le Vice-Président, ou encore par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux administrateurs.

5.4. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour procéder à tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

5.5. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

6. Surveillance de la Société

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des actionnaires nommera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra dépasser six ans.

7. Exercice financier, Solde de profits

7.1. L'exercice financier de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année civile.

7.2. Sur les bénéfices annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès lors et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, ainsi qu'il est défini à l'Article 3.1. des présents Statuts ou augmenté ou réduit de fois à autre ainsi que stipulé à l'Article 3.1. des présents Statuts

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être versés selon les termes et conditions prévus par la loi.

8. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (lesquels peuvent indifféremment être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution, ladite assemblée déterminant également leurs pouvoirs et leurs émoluments.

9. Revenus et Capital social

9.1. Les Parts Sociales posséderont les mêmes droits relativement aux dividendes versés sur elles, lesquels dividendes seront payés en proportions égales pour chaque Part Sociale.

9.2. En cas de dissolution de la Société ou d'un autre revenu de capital, les avoirs disponibles en vue de distribution aux porteurs de parts restants après règlement de toutes les autres dettes et passifs de la Société (ainsi que tous coûts, frais et dépenses en rapport avec cette dissolution) seront appliqués de la manière et dans l'ordre de priorité suivants:

(a) en premier lieu, en payant aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires qui sont des administrateurs et/ou des employés de tout membre du Groupe, un montant pouvant atteindre EUR 1.087.100,- au total, pro rata ces porteurs débiteurs de Parts Sociales; et

(b) en second lieu, en distribuant le solde de ces avoirs aux porteurs de Parts Sociales pari passu.

10. Rachats

10.1.(a) Sous réserve des dispositions de l'Article 10.2., et immédiatement avant que soit opérée la première d'entre une Cession ou une Cotation (une «Date de Rachat»):

(i) ce nombre de Parts Sociales Ordinaires A sera racheté par la Société à la valeur au pair nécessaire afin que, immédiatement après le rachat dont référence au présent Article 10.1. (mais avant que la Cession ou la Cotation n'intervienne), ces Parts Sociales Ordinaires A représentent la même proportion du capital parts sociale de la Société en circulation à ce moment-là que les produits E représentent au sein de la Capitalisation de Marché Nette; et

(ii) ce nombre de Parts Sociales Ultérieures sera racheté par la Société à la valeur au pair nécessaire pour maintenir le même pourcentage du capital de la Société émis immédiatement après le rachat mentionné au présent Article 10.1.

(mais avant la Cession ou la Cotation) comme étant le pourcentage du capital de la Société en circulation immédiatement avant ce rachat qui était représenté par les Parts Sociales Ultérieures.

(b) Suite aux rachats mentionnés à l'Article 10.1.(a), les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ultérieures et les Parts Sociales Ordinaires alors en circulation posséderont les mêmes droits et seront de rang pari passu sous tous rapports.

10.2. Si à la Date de Rachat, les Produits Disponibles sont inférieurs (i) aux Produits E Prévus ou (ii) à EUR 83.290.451,70 moins le montant requis pour procéder au remboursement de l'intégralité du Prêt d'Actionnaire y compris l'ensemble des intérêts courus mais non payé, il ne sera procédé à aucun rachat aux termes de l'Article 10.1.

10.3. Dans le corps du présent Article 10., les termes:

«Produits Disponibles» désignent la même proportion de la Capitalisation de Marché Nette que les Parts Sociales de Souscripteur représentent par rapport à l'ensemble du capital de la Société immédiatement avant le rachat mentionné à l'Article 10.1. ci-dessus;

«Cashflows» désigne:

(i) par le biais d'une sortie de capitaux (ce montant étant, dans le but de calculer les IRR, exprimé sous forme d'un chiffre négatif), le montant de EUR 43.290.451,70 versé par les Souscripteurs à la Société en contrepartie des Titres de Souscripteurs à la Date de Complétion;

(ii) par le biais d'une rentrée de capitaux (ce montant étant, dans le but de calculer les IRR, exprimé sous forme d'un chiffre positif), les montants versés aux Souscripteurs par la Société ou tout membre du Groupe (et qui seront considérés comme reçus par les Souscripteurs à la date de leur versement par la Société ou un membre donné du Groupe) lors de ou dès avant ou en rapport avec la Cession ou la Cotation, relativement aux Titres de Souscripteur et comprenant (mais sans limitation) tous dividendes ou autres distributions, intérêts, remboursements, rachats (ou achats par la Société ou un membre donné du Groupe) à la date, ou avant, ou en rapport avec la Cession ou la Cotation, en relation avec les Titres de Souscripteur et y compris (mais sans limitation) tous dividendes ou autres distributions, intérêts, remboursements, rachats (ou achats par la Société ou un membre donné du Groupe), reçus ou qui (à, la date, ou avant, ou en rapport avec la Cession ou la Cotation) seront reçus de la Société ou d'un membre donné du Groupe en rapport avec les Titres de Souscripteur; et

(iii) les Produits Disponibles qui, pour les besoins du calcul de l'IRR, seront exprimés par un chiffre positif et seront traités comme ayant été reçus à la date d'une Cotation en cas de Cotation et à celle d'une Cession en cas de Cession.

Pour les besoins de la présente définition, tout ces Cashflows seront calculés avant tout impôt et, pour pallier tout doute, les montants reçus comprendront toutes les déductions ou retenues é la source relevant de l'impôt;

«Gains E» désigne les Cashflows reçus par les Souscripteurs depuis la Date de Complétion (autres que ceux relevant du remboursement du Prêt d'Actionnaire), moins EUR 812.900,-;

«Produits E» désigne les Produits Disponibles moins le MR;

«IRR» désigne le taux de pourcentage annuel qui, lorsqu'il est appliqué aux Cashflows à titre de rabais à la date de l'Exercice, calculé à chaque date anniversaire de la Date de Complétion, produit une Valeur Nette Actuelle de zéro pour ces Cashflows;

«Capitalisation de Marché Nette» signifie:

(a) lorsque le rachat se produit immédiatement avant à une Cotation, le prix par part sociale (exprimé en euros) auquel les Parts Sociales Ordinaires de la Société sont prévues être vendues en rapport avec cette Cotation (dans le cas d'une offre de vente, le prix de souscription de l'émission - ou si applicable, le prix d'offre minimum -, et dans le cas d'un placement, le prix de placement), à chaque fois multiplié par le nombre de Parts Sociales Ordinaires de la Société qui seraient émises immédiatement après la Cotation représentant la capital de la Société émis immédiatement avant la Cotation; ou

(b) lorsque le rachat se produit immédiatement avant à une Vente, la contre-valeur totale exprimée comme un prix en numéraire (que cette contre-valeur soit réglée en numéraire, en actions, en titres de prêt ou par une combinaison des mêmes ou autrement) payée pour les Parts Sociales de Souscripteur à la complétion d'un contrat ou d'une offre d'acquisition de l'intégralité du capital social de la Société (ou, si une Vente ne comprend qu'une partie du capital de la Société, le montant qui aurait été payé si l'intégralité du capital émis avait été acquis au même prix par part sociale que les Parts Sociales comprises dans la Vente),

moins, dans chacun des cas, un montant de EUR 900.000,- plus EUR 187.100,-;

«MR» signifie

$X / Y \times \text{Gains E}$

ou

«X» est le chiffre figurant à la colonne X du Tableau à Effet de Cliquet placé en face du chiffre figurant à la colonne Y qui est le plus proche de l'IRR sur cette Vente ou Cotation (toutes fractions d'un point de pourcentage IRR étant réfléchi par un ajustement au pro rate de ce chiffre); et

«Y» est le chiffre figurant à la colonne Y du Tableau à Effet de Cliquet qui est le plus proche de l'IRR sur cette Vente ou Cotation (toutes fractions d'un point de pourcentage IRR étant réfléchi par un ajustement au pro rate de ce chiffre);

«Valeur Nette Actuelle» désigne les Cashflows nets totaux escomptés à la Date de Complétion;

«Date d'Ajustement Cliquet» désigne la date à laquelle les rachats mentionnés à l'Article 10.1. sont effectués;

«Tableau à Effet de Cliquet» désigne le tableau figurant à l'Article 10.4. ci-dessous;

«Titres Souscripteurs» désigne les 32.516 Parts Sociales Ordinaires A et le Prêt d'Actionnaire d'un montant nominal de EUR 42.500.000,- souscrit par les Souscripteurs à la Date de Complétion;

«Parts Sociales de Souscripteurs» désigne les Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de la Société détenues par les Souscripteurs à la Date de Complétion;

«Parts Sociales Ultérieures» désigne toutes les parts sociales comprises dans le capital de la Société (autres que les Parts Sociales de Souscripteurs et les Parts Sociales Ordinaires détenues par des administrateurs et/ou des employés du Groupe) émises immédiatement avant la Date d'Ajustement Cliquet;

«Produits E Prévus» désigne les montant qui, s'il était inclus dans les Cashflows en tant que Produits Disponibles résulterait en un IRR de 25 pour cent;

10.4. Le Tableau à Effet de Cliquet s'établit comme suit:

Colonne Y	Colonne X
IRR en (%)	Portion des gains attribués aux Porteurs de Warrants (en %)
25 ou moins	0,00
26	0,20
27	0,40
28	0,60
29	0,80
30	1,00
31	1,20
32	1,45
33	1,70
34	1,95
35	2,20
36	2,45
37	2,70
38	3,05
39	3,40
40	3,75
41	4,10
42	4,45
43	4,80
44	5,20
45	5,60
46	6,00
47	6,40
48	6,80
49	7,20
50	7,65
51	8,10
52	8,55
53	9,00
54	9,45
55 ou davantage	9,90

11. Droits de Souscription

Toutes les Parts Sociales que la Société se propose d'attribuer intégralement en contrepartie de numéraire seront tout d'abord offertes à la souscription aux porteurs des Parts Sociales (lesquelles pour ces besoins seront traitées comme faisant partie d'une seule et même classe de parts sociales) au pro rata de l'intégralité de la valeur au pair de ces parts sociales alors détenues par chacun de ces porteurs par rapport au nombre total de ces parts sociales en circulation. Cette offre sera effectuée par voie d'avis écrit spécifiant le nombre de parts sociales auquel le porteur concerné aura droit et fixant une limite de temps (laquelle ne pourra être inférieure à quatre semaines) endéans laquelle l'offre (au cas où elle n'est pas acceptée) sera considérée comme ayant été refusée. Les porteurs de parts sociales de la Société qui acceptent l'offre seront habilités à indiquer qu'ils accepteraient, selon les mêmes termes, des parts sociales (en spécifiant un nombre maximum) qui n'ont pas été acceptées à l'achat par d'autres actionnaires (les «Parts Sociales En Sus»). Toutes les Parts Sociales En Sus seront attribuées aux porteurs ayant indiqué qu'ils accepteraient des Parts Sociale En Sus. Les Parts Sociales En Sus seront attribuées au pro rata du nombre total de Parts Sociales détenues par les porteurs acceptant des Parts Sociales En Sus (à cette condition qu'aucun porteur ne pourra se voir allouer plus que le nombre maximum de Parts Sociales En Sus que ce porteur s'est déclaré prêt à accepter). A l'expiration de cette période, ou après réception par la Société d'une acceptation ou d'un refus pour chacune des offres ainsi faites, le Conseil d'Administration sera habilité à disposer de toutes les parts sociales ainsi offertes, et qui ne doivent pas être attribuées conformément au présent Article 11, de la manière que le Conseil d'Administration estimera être dans le meilleur intérêt de la Société. Si, en raison de l'inégalité du nombre de parts sociales nouvelles à être émises et du nombre de parts sociales détenues par les porteurs autorisés à recevoir l'offre de nouvelles part sociales, de quelconques difficultés sont soulevées concernant la répartition de telles nouvelles parts sociales entre les porteurs, ces difficultés seront (en l'absence de toute directive de la Société) déterminées par le Conseil d'Administration.

12. Transferts: dispositions d'ordre général

12.1. Aucun transfert d'une quelconque part sociales du capital de la Société ne pourra être effectué durant une période de 7 ans à compter de l'adoption des présents Statuts à moins que ce transfert respecte les dispositions énoncées dans les présents Statuts. Sous réserve des présentes, le Conseil d'Administration approuvera tout transfert ainsi effectué à moins (a) que leur enregistrement permette l'enregistrement d'un transfert de parts sociales sur lesquelles la Société possède un droit de gage ou (b) que le Conseil d'Administration soit autrement habilité à refuser d'enregistrer ce transfert aux termes des présents Statuts. Tout transfert ou projet de transfert de parts sociales de la Société effectué ou envisagé en violation des présents Statuts sera nul et non avenu.

12.2. Pour les besoins des présents Statuts:

(a) une modification de la constitution d'une association détentrice de Parts Sociales ne constituera pas un transfert de ces Parts Sociales; et

(b) ce qui suit sera considéré (mais sans limitation) comme représentant un transfert par un porteur de parts sociales de la Société:

(i) toute directive (par voie de renonciation, de cession ou autrement) dans le chef d'un porteur ayant droit à une attribution ou à un transfert de parts sociales, impliquant qu'une action soit attribuée ou émise ou transférée à une autre personne que lui-même; ou

(ii) sous réserve du point (a) ci-dessus, toute vente ou autre disposition (y compris par le biais d'une charge ou d'un autre intérêt sur titres) (ou tout contrat, accord ou engagement en vue de ou en rapport avec une telle vente ou disposition) d'un quelconque intérêt équitable dans une action (y compris tous droits de vote y attachés), (x) que ce soit ou non le fait du porteur concerné, (y) que ce soit à titre onéreux ou gratuit, et (z) qu'il soit ou non effectué par le biais d'un instrument dressé par écrit.

13. Transferts autorisés

13.1. Tout propriétaire de parts sociales de la Société qui est une personne juridique de droit public pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses parts sociales à une autre personne juridique de droit public qui est pour l'heure une Société Liée (une telle personne juridique de droit public étant dénommée une «Société du Groupe»).

Si une Société du Groupe, alors qu'elle détient des parts sociales de la Société, cesse d'être une Société du Groupe en rapport avec l'organe porteur antérieur desdites parts sociales (ou porteur des parts sociales suite à un transfert autorisé aux termes de l'un quelconque des Articles 13.2. à 13.10. des présentes) (le «Premier Porteur»), elle devra endéans un délai de 21 jours après avoir cessé d'être une Société du Groupe transférer les parts sociales qu'elle détient au Premier Porteur (ou à toute Société du Groupe du Premier Porteur), faute de quoi les dispositions de l'Article 17.2. seront d'application.

13.2. Sous réserve des dispositions des présentes, tout porteur de parts sociales de la Société qui est un simple particulier (le «Membre Original») pourra à tout moment transférer tout ou partie des parts sociales qui lui auront originellement été attribuées ou tout intérêt dans les mêmes, contre la contre-valeur qui lui semblera appropriée, à son époux ou épouse, enfant(s) adulte(s) ou bel enfant ou beaux enfants adulte(s) ou encore au trustee ou aux trustees (les «Trustees») d'une fondation de famille constituée intégralement au profit de l'un ou plusieurs des cédants, son époux ou épouse, enfants ou beaux enfants, et dont ledit porteur serait le constituteur (chacun d'entre les mêmes étant un «Cessionnaire Autorisé»), et tout Cessionnaire Autorisé pourra transférer tout ou partie de ces parts sociales à tout autre Cessionnaire Autorisé.

13.3. Les Trustees pourront à tout moment transférer tout ou partie de leurs parts sociales à une société dont ils détiennent l'intégralité du capital parts sociales et qui est contrôlée par eux, à la condition que, si une telle société, pendant qu'elle est membre de la Société, cesse d'être une telle société, elle devra endéans un délai de 21 jours de cette cessation, re-transférer les parts sociales dont elle est porteuse aux Trustees ou à une société dont les Trustees détiennent l'intégralité du capital et qui est ainsi soumise à leur contrôle, faute de quoi les dispositions de l'Article 16.2. seront d'application.

13.4. Toute personne propriétaire de parts sociales qui lui ont été transférées aux termes des Articles 13.2. ou 13.3. des présentes sera considérée comme ayant irrévocablement nommé le cédant de ces parts sociales comme étant son mandataire en rapport avec ces parts sociales, et aucun instrument de nomination ne devra être déposé auprès de la Société ou d'une quelconque filiale de la Société.

13.5. Toute personne détenant des parts sociales de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses parts sociales à la Société conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

13.6. Toute personne détenant des parts sociales de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses parts sociales à une quelconque tierce partie sans l'accord préalable du Conseil d'Administration.

13.7. Toutes les parts sociales qui sont détenues par ou pour le compte d'un quelconque organisme de placement collectif (dans le sens de l'Article 235 de la FSMA telle qu'elle pourra ultérieurement être amendée, modifiée ou remplacée) pourront être transférées à des participants (dans le sens dudit Article, telle qu'il pourra ultérieurement être amendé, modifié ou remplacé) de cet organisme de placement collectif. De plus, tout porteur de parts sociales faisant partie d'un fonds d'investissement, ou nommé ou trustee d'un fonds d'investissement pourra transférer toutes parts sociales détenues par lui:

(a) à tout porteur de parts, actionnaire, associé, participant ou détenteur de tout autre intérêt au sein de ce fonds ou au directeur, gestionnaire ou conseiller principal de cet investissement ou à tout employé de ce directeur, gestionnaire ou conseiller principal; ou

(b) à tout autre fonds d'investissement géré ou conseillé par le même directeur, gestionnaire ou conseiller principal que le directeur, gestionnaire ou conseiller principal du fonds d'investissement cité en premier ci-avant.

13.8. Tout porteur de parts sociales de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses parts sociales à un nommé ou trustee de ce seul porteur, et ce nommé ou trustee d'une ou de plusieurs personnes pourra à tout moment transférer des parts sociales à cette ou à ces personnes ou à un autre nommée ou trustee de cette ou de ces personnes à la condition qu'aucun intérêt bénéficiaire dans ces parts sociales soit dévolu suite à ce transfert.

13.9. Tout porteur de parts sociales de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses parts sociales à un «plan de co-investissement» (qui soit un plan aux termes duquel certains cadres, employés ou associés d'un Investisseur original, ou de son directeur, gestionnaire ou conseiller, seront habilités (que ce soit à titre individuel ou par l'entremise d'une personne juridique de droit public ou de toute autre personne, entité ou véhicule) à acquérir des parts sociales que tout Investisseur acquerrait autrement). Un tel plan de co-investissement qui détient des parts sociales par le biais d'une personne juridique de droit public ou d'une autre personne, entité ou véhicule pourra transférer des parts sociales:

(a) à une autre personne juridique de droit public ou autre personne, entité ou véhicule qui détient ou détiendra des parts sociales pour ce plan de co-investissement; et/ou

(b) à un tel cadre, employé ou associé ayant droit aux parts sociales aux termes de et conformément au plan de co-investissement.

13.10. Toutes les parts sociales pourront être transférées par application de l'Article 15. ci-dessous (Tag-Along).

14. Défaut de cession

14.1. Lorsqu'un transfert de Parts sociales par un porteur (le «Cédant») est exigé aux termes des présents Statuts, le Cédant sera tenu, dès paiement du prix concerné, de transférer les devant être vendues par lui (les «Parts sociales à Vendre») à la ou aux personnes auxquelles il est tenu de vendre les Parts sociales à Vendre (un «Cessionnaire») indiqué aux présentes, au lieu et heure spécifiés aux présentes. En cas de défaut de ce faire dans son chef:

(a) le Président en fonction de la Société, ou à défaut toute autre personne dûment nommée à ces fins par le Conseil d'Administration, sera considéré comme l'agent dûment mandaté du Cédant, avec tout pouvoir pour exécuter, effectuer et délivrer, au nom et pour le compte du Cédant, toute la documentation nécessaire pour donner effet au transfert des Parts sociales à Vendre concernées au Cessionnaire;

(b) le Conseil d'Administration pourra recevoir et donner décharge pleine et entière relativement au prix d'achat pour le compte du Cédant, et (sous réserve de ce que le transfert soit dûment estampillé) enregistrera le nom du ou des Cessionnaire(s) comme étant le(s) nouveau(x) propriétaire(s) par transfert des parts sociales acquises par lui/eux; et

(c) le Conseil d'Administration portera ledit prix d'achat au crédit d'un compte bancaire distinct ouvert au nom de la Société, et détiendra ces fonds en dépôt (sans intérêt) pour le Cédant jusqu'à ce que ledit Cédant lui aie remis son ou ses certificats correspondant aux parts sociales concernées (ou un instrument d'indemnisation, établi dans une forme satisfaisante aux yeux du Conseil d'Administration, pour ce qui est de tout certificat égaré), à la suite de quoi le montant de l'achat lui sera remis.

La nomination visée au présent Article 14. sera irrévocable et est faite en garantie de la bonne exécution des obligations du porteur de parts sociales de la Société concerné telles que définies dans le corps des présents Statuts.

15. Tag-Along

15.1. Au cas où une cession de bonne foi (ou, selon le présent Article 15.1., une cession de bonne foi envisagée) de Parts sociales aurait pour effet, si elle était effectuée, de résulter en une Cession, le ou les porteur(s) des Parts sociales à être transférées (le(s) «Cédant(s) Concerné(s)») feront en sorte, avant que ce transfert soit effectué, que le cessionnaire proposé ait inconditionnellement offert à tous les autres porteurs d'acheter l'intégralité des autres Parts sociales émises (autres que les Parts sociales détenues par un porteur lié à ou agissant de concert avec le cessionnaire proposé) selon les mêmes termes que ceux conclu entre le(s) Cédant(s) Concerné(s) et le cessionnaire proposé. Cette offre demeurera valable pour une période qui ne pourra être inférieure à deux mois.

15.2. Le Conseil d'Administration refusera l'enregistrement du cessionnaire proposé si ce transfert oblige le(s) Cédant(s) Concerné(s) à faire en sorte de faire une Offre de Tag-Along conformément au présent Article 15. (Tag-Along) jusqu'à ce que cette offre ait été faite et complétée.

16. Due observation

16.1. En vue d'assurer:

(a) qu'un transfert de parts sociales est dûment autorisé aux termes des présents Statuts; ou

(b) qu'aucune circonstance n'est survenue exigeant que l'Article 14. devrait être applicable à un quelconque porteur;

ou

(c) qu'une offre faite aux termes de l'Article 15.1. (Tag-Along) doit ou devrait être faite, le Conseil d'Administration pourra exiger, et devra exiger si cela est requis par un ou de quelconque porteur(s) de fois à autre propriétaire(s) d'une majorité de Parts sociales A Ordinaires:

(a) que tout porteur; ou

(b) que le représentant légal de tout porteur décédé; ou

(c) que toute personne nommée comme étant un cessionnaire dans le cadre d'un transfert déposé en vue d'enregistrement,

(d) ou toute autre personne dont le Conseil d'Administration ou ce(s) porteur(s) pourraient raisonnablement estimer qu'elle possède des informations pertinentes à cet effet,

fournisse à la Société les informations et les preuves que le Conseil d'Administration estimera utiles concernant toute matière qu'il estimera utile (y compris mais sans limitation) les noms, adresses et intérêts de toutes les personnes possédant un intérêt dans les parts sociales qui seraient enregistrées au nom du porteur.

16.2. Au cas où:

(a) les informations ou preuves devant être fournies aux termes de l'Article 16.1. ne le seraient pas, ou que ces informations et preuves auraient pour résultat que le Conseil d'Administration serait raisonnablement satisfait de ce que ce transfert serait effectué en violation des présents Statuts, l'Article 14. devrait être appliqué à ce porteur, ou que cette offre faite aux termes de l'Article 15.1. (Tag-Along) doit ou devrait avoir été faite; ou

(b) le porteur des parts sociales concernées manque à effectuer un transfert de Parts Sociales lorsqu'il en est requis par les dispositions de l'Article 13. (Transferts Autorisés), alors

(a) les parts sociales concernées cesseront de conférer à leur porteur (ou à un quelconque mandataire) de quelconque droits (i) de vote (que ce soit par voie de scrutin ou à main levée) ou (ii) de toucher des dividendes ou autres distributions, ou encore (iii) d'acquérir de nouvelles parts sociales de la Société; et

(b) les dispositions de l'Article 14 seront d'application.

17. Départ en due forme / Mauvais départ

17.1. Dès lors qu'un quelconque porteur de Parts Sociales qui est:

(a) un employé ou un administrateur de la Société ou d'une quelconque société filiale de la Société, ou

(b) un consultant ou une personne prestant des services au profit de toute Société du Groupe (et qui n'est ni un employé ni un administrateur d'une Société du Groupe) qui cesse de fournir des services de conseil ou autres à une Société du Groupe,

(dans chaque cas un «Employé sur le Départ»)

(a) cesse d'être un employé ou un administrateur de la Société ou de tout membre du Groupe; ou

(b) cesse de prester ses services au profit de la Société; ou

(c) si les affaires de la Société dont il est l'employé ou un administrateur sont cédées par la Société; ou

(d) si la société filiale de la Société dont il est l'employé ou un administrateur est cédée par la Société;

et que dans le cas des paragraphes (c) ou (d) ci-dessus, il cesse d'être un administrateur ou un employé soit de la Société soit d'un quelconque membre du Groupe restants;

alors le Conseil d'Administration pourra (et devra si les Souscripteurs le demandent), à tout moment postérieur à la date d'une telle cessation, notifier un avis écrit (un «Avis de la Société») à toutes les personnes suivantes:

(a) à tout Employé sur le Départ, en rapport avec les Parts Sociales qu'il détient;

(b) à toute(s) personne(s) (ou leurs nominés) (collectivement les «Associés de l'Employé sur le Départ») qui, au moment ou avant la date de l'émission, du transfert ou autre acquisition de Parts Sociales à ou par les Associés de l'Employé sur le Départ, est ou sont enregistrées comme étant le(s) porteurs de Parts Sociales pour le compte ou à en lieu et place de l'Employé sur le Départ concerné;

(c) à toute(s) personne(s) (ou leurs nominés) à qui des Parts Sociales antérieurement détenues par cet Employé sur le Départ ont été transférées (que ce soit ou non par cet Employé sur le Départ ou, selon le cas, les Associés de l'Employé sur le Départ), en rapport avec l'ensemble des Parts Sociales ainsi transférées;

(d) à toute(s) personne(s) qui, en relation avec l'Employé sur le Départ ou les Associés de l'Employé sur le Départ, est ou sont trustee(s) (ou leurs nominés), en rapport avec toutes les Parts Sociales alors détenues par ces trustees; et

(e) à toute(s) personne(s) (ou leurs nominés) à qui des Parts Sociales antérieurement détenues par ce ou ces trustee(s) (ou leurs nominés) ont été transférées (que ce soit ou non par ce ou ces trustee(s) ou leur(s) nominés, en rapport avec l'ensemble des parts sociales ainsi transférées,

(toutes ces personnes, y compris l'Employé sur le Départ et les Associés de l'Employé sur le Départ, étant dénommées les «Membres en Départ»). L'Avis de la Société pourra exiger du ou des Membres en Départ concerné(s) qu'ils transfèrent toutes leurs Parts Sociales (les «Parts Sociales à Transférer») à cette ou ces personne(s) (i) dès avant un quelconque Refinancement (autre qu'un Refinancement Annoncé) ainsi qu'exigé par le Conseil d'Administration d'AZELIS ou (ii) dans toutes autres circonstances, selon ce que les Souscripteurs exigeront.

17.2. Le «Prix de Cession» sera:

(a) si la raison pour laquelle cette personne est devenue un Employé sur le Départ réside:

(i) dans son renvoi ou dans la résiliation du contrat de services de l'Employé sur le Départ (ou d'un autre arrangement aux termes duquel ses services sont prestés au profit de la Société et/ou d'une quelconque filiale de la Société), dans des circonstances qui pour une raison quelconque justifient (ou qui, si l'Employé sur le Départ était un employé de la Société ou d'une quelconque filiale de la Société, justifieraient) sa révocation ou cette résiliation (et pour pallier tout doute, sans qu'un avis ou un paiement soit exigé en lieu et place d'un préavis) (a) aux termes du contrat de services de l'Employé sur le Départ ou d'autres arrangements aux termes duquel ses services seraient prestés, ou (b) de par la loi;

(ii) dans le fait que les services prestés par l'Employé sur le Départ (qu'ils soient fournis aux termes d'un contrat de services ou d'autres arrangements aux termes duquel ses services seraient prestés au profit de la Société et/ou de tout membre du Groupe), ne sont plus disponibles pour la Société et/ou ce membre du Groupe en violation (autrement qu'en raison d'une violation par la Société ou un tel membre du Groupe) d'un tel contrat de services ou autres arrangements; ou

(iii) du fait de sa démission volontaire sans raison valable (ou d'une résiliation volontaire des arrangements aux termes desquels ses services sont fournis à la Société et/ou à une quelconque filiale de la Société qui est membre du Groupe, et ce sans raison valable),

alors le Prix de Cession sera le plus bas d'entre (a) le coût de l'acquisition des Parts Sociales à Transférer par les Membres en Départ et (b) la Valeur de Marché Equitable des Parts Sociales à Transférer;

(b) si la raison pour laquelle cette personne est devenue un Employé sur le Départ résulte:

(i) d'un décès, d'une maladie ou d'un départ en retraite;

(ii) de son renvoi sans raison valable ou de la résiliation sans raison valable du contrat de services de l'Employé sur le Départ (ou de la résiliation sans raison valable d'autres arrangements selon lesquels ses services sont fournis à la Société et/ou à une quelconque filiale de la Société);

(iii) de sa démission volontaire pour une raison valable (ou de la résiliation avec raison valable d'autres arrangements selon lesquels ses services sont fournis à la Société et/ou à une quelconque filiale de la Société qui est un membre du Groupe); ou

(iv) pour une raison autre que celles définies à l'Article 17.2.(a),

alors le Prix de Cession devra être convenu entre le Conseil d'Administration d'AZELIS et l'Employé sur le Départ ou, à défaut d'accord, ce prix sera la Valeur de Marché Equitable des Parts Sociales à Transférer tel que déterminé conformément à l'Article 18.

18. Evaluation des parts sociales

18.1. Au cas où les commissaires aux comptes de la Société ou toute autre personne nommée par le Conseil d'Administration d'AZELIS aux fins de la détermination définie dans le présent Article 18.1. (la personne ainsi nommée, que ce soient les commissaires aux comptes ou autres, étant dénommées un «Evalueur Expert») est/sont requis de déterminer le prix auquel les Parts Sociales devront être annulées aux termes des présents Statuts, ce prix sera le montant que l'Evalueur Expert, sous réserve de l'Article 17.2.(b), sur demande du Conseil d'Administration d'AZELIS et/ou de l'Employé sur le Départ (cette demande devant être faite aussi rapidement que possible dès lors qu'il devient évident qu'une évaluation conforme au présent Article 18. est exigée), certifiera par écrit comme étant la Valeur de Marché Equitable des Parts Sociales à Transférer concernées, à conclure entre un acheteur potentiel et un vendeur potentiel.

(a) Pour parvenir à la détermination de la Valeur de Marché Equitable des Parts Sociales à Transférer concernées, l'Evalueur Expert recevra instruction de déterminer la «Valeur d'Entreprise», qui représentera le prix total susceptible d'être obtenu par parts sociales lors d'une vente de l'intégralité des parts sociales émises de la Société, de quelque classe qu'elles soient, dans un contrat conclu entre un acheteur potentiel et un vendeur potentiel (en assumant que l'intégralité du capital de la Société est vendu en contrepartie de numéraire), comme s'il était libre de toutes dettes (y compris les obligations relevant des retraites) échues aux termes du Prêt d'Actionnaires à la date à laquelle l'Avis de la Société est notifié, ou tenu pour avoir été notifié (ou si à une date antérieure, la date à laquelle l'Employé sur le Départ a cessé d'être un employé ou un administrateur ou a autrement cessé de prêter ses services au profit de la Société et/ou un quelconque membre du Groupe) (la «Date Pertinente»). L'Evalueur Expert tiendra également compte du fait que le Groupe est détenu de manière privée ainsi que des frais de l'évaluation. Il sera déduit de la Valeur d'Entreprise un montant égal à celui qui serait exigé à la Date Pertinente pour financer à nouveau tous les montants (y compris tous arrrages et cumuls d'intérêts) échus aux termes:

(i) de toutes dettes de la Société à la Date Pertinente, ensemble avec tous arrrages et cumuls d'intérêts; et

(ii) du Prêt d'Actionnaire, ensemble avec tous arrrages et cumuls d'intérêts y applicables.

18.2. Pour les besoins des présents Statuts et dans le cadre de sa certification, l'Evalueur Expert agira en tant qu'expert(s) et non en tant qu'arbitre(s), et sa/leur décision sera finale et possédera un caractère obligatoire pour la Société et pour tous les porteurs de Parts Sociales.

18.3. Les coûts et honoraires de l'Evalueur Expert seront mis à charge de la Société, à moins qu'il n'existe une différence inférieure à dix pour cent entre le montant déterminé par l'Evalueur Expert et le dernier prix offert à la personne ayant demandé l'évaluation audit Evalueur Expert, auquel cas les coûts et honoraires de l'Evalueur Expert seront mis en totalité à charge de cette personne (ou de la Société, si cette personne est le Conseil d'Administration d'AZELIS).

19. Indemnité

Sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, tout Administrateur ou autre cadre de la Société sera indemnisé sur les avoirs de la Société de tous frais, charges, dépenses, pertes ou responsabilités qu'il encourrait dans le cours de la décharge de ses devoirs de son poste ou en relation avec elle, y compris toute responsabilité encourue par lui dans sa défense lors de toutes procédures judiciaires, que ce soit au civil ou au pénal, lors desquelles un jugement serait rendu en sa faveur ou lors desquelles il serait acquitté, ou relativement à toute demande pour laquelle remède lui serait accordé par un quelconque tribunal l'estimant non coupable de négligence, de défaut, de manquement à ses devoirs en rapport avec les affaires de la Société. Aucun Administrateur ou autre cadre n pourra être tenu pour responsable d'aucune perte, dommage, dommage-intérêts ou mésaventure susceptible de survenir à l'encontre de la Société ou d'être encourue par la Société dans sa bonne décharge des devoirs de sa fonction ou en rapport avec elle. Le présent Article 19. ne sortira ses effets que dans la mesure où ses dispositions ne contreviennent pas à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives. Le Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour acquérir et maintenir pour tout Administrateur ou autre cadre de la Société une assurance contre toute responsabilité qui, en vertu d'une quelconque loi ou règle, se verrait autrement liée à lui en rapport avec une quelconque négligence, un défaut, un manquement à ses devoirs dont il serait reconnu coupable en rapport avec les affaires de la Société.

20. Droit applicable

Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Cinquième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de cent deux mille euros (EUR 102.000,-) pour le porter de huit cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 898.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émis-

sion de quatre mille quatre-vingt (4.080) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles Parts Sociales Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèce, comme suit:

- trois cent dix (310) Parts Sociales Ordinaires par Mr Peter Fields, administrateur de sociétés, né le 27 juillet 1960 à Kampala/Ouganda, demeurant à Yew Tree House, High Street, Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8FC, United Kingdom,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr David Mc Cabe, administrateur de sociétés, né le 10 décembre 1953 à Cheshire/England, demeurant à Four Oaks, 54 Howey Lane, Frodsham, Cheshire, WA6 6DL, United Kingdom,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mme Joan Traynor, administrateur de sociétés, né le 1^{er} octobre 1959 à Cheshire/England, demeurant à 14 Lyme Grove, Altrincham, Cheshire, WA14 2AD, United Kingdom,

ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Riccardo Gross, administrateur de sociétés, né le 21 août 1953 à Milan, demeurant à Inverigo, Como, Italy,

ici représentée par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Runcorn, le 9 février 2004,

- mille six cent (1,600) Parts Sociales Ordinaires par Mr Hans Udo Wenzel, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1951, à Cologne, demeurant à Via Paolo Marchiondi, 7, 20122 Milan,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 9 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Hartmut Seidel administrateur de sociétés, né le 22 février 1946 in Freiberg/Germany, residing at 27 Josef-Brocker-Dyk, D-47803 Krefeld,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Krefeld, le 12 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Wolfgang Schaperdot, administrateur de sociétés, né le 9 décembre 1951 à Dinslaken/Germany, demeurant à 16 Hooge Weg, 4761 Issum, Germany,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Issum, le 12 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Gerhard Meinel, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1962 à Sieglar/Germany, demeurant à Florianstrasse, 53844 Troisdorf, Germany,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Troisdorf, le 13 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Rémi, Maurice, René Magnière administrateur de sociétés, né le 13 octobre 1949 à Valenciennes/France, demeurant à 5, rue des Jardins, 92380 Garches, France,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 10 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Massimo Pensotti, né le 15 septembre 1948 à Busto Arsizio - Varese/Italy, demeurant à 29 Via Pasubio, Varese, Italy,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 10 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Michel Patrick Dubois, né le 12 juin 1951 à Arles/France, demeurant à 71, avenue Kellermann, 95230 Soissy s/Montmorency, France,

ici représenté par Cédric Pedoni,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 10 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Alessandro Clerici, né le 5 juin 1950 à Rovello Porro - Como/Italy, demeurant à 16 Via G. Mazzini, Rovello Porro, Como, Italy,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rovello Porro, le 10 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Francesco Bonizzoni, né le 8 août 1950 à Milan/Italy, demeurant à 133 Via F. Reina, Saronno (VA), Italy,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Trettano Sol Naviglio, le 10 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Carlo Verga, né le 19 avril 1944 à Rome/Italy, demeurant à Via Castiglion del Lago, 57, Rome; Italy,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 11 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Gianni Ostelli, né le 1^{er} juillet 1955 à Vimodrone/Italy, demeurant à 34 Via G. Pascoli, Vimodrone, Italy,

ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 11 février 2004,

- cent cinquante-cinq (155) Parts Sociales Ordinaires par Mr Patrick Delemme, né le 30 avril 1964 à Levallois Perret/ France, demeurant à Allée du Parc, 94490 Ormesson sur Marne, France, ici représenté par Cédric Pedoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 9 février 2004, Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cent deux mille euros (EUR 102.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000,-) représenté par trente deux mille cinq cent seize (32.516) Parts Sociales Ordinaires A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre (7.484) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Septième résolution

Les associés décident de ne pas nommer de nouveaux gérants.

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- David Harvey,
- Kristel Segers,
- Steve Ozin,
- Constance Adèle Elisabeth Helyar,
- Julie Jones,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Pedoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 41, case 1. – Reçu 1.135,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(020011.3/230/1419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

PRIVATE GALLERY S.A., Société Anonyme.

Capital: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 90.269.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 janvier 2004

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission d'un administrateur

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de la société MILESTONE S.A., ayant siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Nomination d'un administrateur

- L'administrateur décide à l'unanimité de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2008:

CA CONSULTING INTERNATIONAL S.A.

13, avenue du Bois

L-1251 Luxembourg

RCS Luxembourg B N° 66.684.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour la société

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019773.3/1185/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

UPAFI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 50.830.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UPAFI S.A., constituée suivant acte reçu le 24 mars 1995, publié au Mémorial C n°345 du 27 juillet 1995, inscrite le 25 avril 1995 au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50.830, dont le siège est établi à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis et dont les statuts ont été modifiés par acte du 14 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 790 du 27 octobre 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Joseph Elvinger en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 370 du 4 avril 2003, comprenant nomination de Patrick Van Hees en tant que liquidateur.

Monsieur Patrick Harion a été nommé commissaire à la liquidation aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 18 juin 2003, dont le procès-verbal a été enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, LSO-AL02848 et déposé au registre de commerce et des sociétés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 8.600 (huit mille six cents) actions sans désignation de valeur nominale d'un montant de USD 30.000,- (trente mille dollars des Etats-Unis), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social, L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

J. Elvinger.

(019858.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2004.

**COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION,
COFILUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mars 2003

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION, COFILUX

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019346.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

RED WINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 43.765.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mercredi, 5 mai 2004 à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'Assemblée.

I (00548/502/19)

KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.614.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE REPORTEE

de notre Société, qui aura lieu le 3 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 26 avril 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (01523/755/21)

Le Conseil d'Administration.

18939

COLUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 10, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 28.367.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 avril 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (01057/802/17)

Le Conseil d'Administration.

'K' LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 11.439.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

I (01084/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

ALLIANZ DRESDNER PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 88.624.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the above Company will be held at the registered office on 28 April 2004, 11.00 am to vote on the following agenda:

Agenda:

1. To submit the Company to the Luxembourg Law of 20 December 2002 as amended and revised from time to time and to amend all respective articles of the Company's Articles of Association («the Articles»).
2. To amend article 5 of the Articles by emphasizing that all liabilities, whatever class of shares they are attributable to, are imposed upon the respective sub-funds, and not upon the Company as a whole.
3. To change the valuation method of the Company's assets so that:
 - assets whose residual term to maturity does not exceed twelve months are valued by mark-to-market method instead of an amortized cost method and to amend article 11,1,7(d), (e), (f) of the Articles accordingly;
 - the valuation of index and financial instrument related swaps and units of undertakings for collective investments (UCITS or UCI) is provided for and to amend article 11,1,7 of the Articles accordingly.
4. To introduce the concept of notional dealing costs and price swinging in order to protect the performance of the Funds, which can be adversely affected by the costs incurred from large subscriptions, redemptions and conversions and to amend article 11,1 of the Articles accordingly.
5. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are entitled to appoint one or more proxies to attend and vote on their behalf. Proxy forms can be obtained at the registered office.

Luxembourg, 14 April 2004.

By order of the Board of Directors

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

(01211/755/28)

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01102/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FORALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.626.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01193/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01194/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01195/795/14)

Le Conseil d'Administration.

18941

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01196/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01251/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ALGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.679.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ALGER SICAV (the «Company»), which will be held on 30th April 2004 at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the reports of the directors and of the external auditor of the Company for the fiscal year ended 31st December 2003.
2. Approval of director's fees.
3. Approval of the balance sheet and of the profit and loss accounts of the Company for the fiscal year ended 31st December 2003 and the allocation of the net profits.
4. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties for the fiscal year ended 31st December 2003.
5. Re-election of the directors and the external auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2005.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken if approved by a simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each whole share is entitled to one vote. Shareholders who will not be able to attend such meeting may vote by proxy by returning the duly completed and signed proxy form, which may be available at the registered office of the Company, to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, before 29th April 2004.

I (01677/755/26)

By order of the Board of Directors.

ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.922.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01362/657/14)

HILOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01363/657/14)

JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS (the «Company») will be held on April 30, 2004, at 11.00 a.m. CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended November 30, 2003.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended November 30, 2003.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended November 30, 2003.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended November 30, 2003.
5. Election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2004.
6. Approval of Director's Fees.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2004.
8. Allocation of the results for the accounting year ended November 30, 2003.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Votings arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than April 28, 2004 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

I (01525/755/32)

By order of the Board of Directors.

18943

IMMOBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.544.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01364/657/15)

LBE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.001.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 mai 2004 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01432/534/15)

Le Conseil d'Administration.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.616.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01433/534/16)

Le Conseil d'Administration.

B.I. PRIVATE CAPITAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.875.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 3 May 2004 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2003 and allocation of the results.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the financial year 31 December 2003.

4. Statutory Appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 26, 2004 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. Luxembourgaise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01524/755/24)

By order of the Board of Directors.

JANES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 mai 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01434/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BENODEC, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01435/534/15)

Le Conseil d'Administration.

VIRAGO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 25.077.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE DE MANIERE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, le 30 avril 2004 à 14.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2002 et 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Dissolution éventuelle de la société ou continuation des affaires.
6. Divers.

I (01491/1051/18)

Le Conseil d'Administration.

18945

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.962.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 mai 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01436/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SIFOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.867.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Divers.

I (01437/560/15)

Le Conseil d'Administration.

HOFIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Divers.

I (01438/560/15)

Le Conseil d'Administration.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.315.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01050/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LIECHFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.789.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2004 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01489/755/20)

Le Conseil d'Administration.

HARWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.785.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2004 à 16.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01490/755/20)

Le Conseil d'Administration.

FINWORLDGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.389.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (01576/696/18)

Le Conseil d'Administration.

18947

SMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.442.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 30 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (01500/788/17)

Le Conseil d'Administration.

MARAZZI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.869.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 30 avril 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01501/788/17)

Pour le Conseil d'Administration.

ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.779.

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on Thursday, 27 May 2004 at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 2.00 p.m.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditor's report.
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2003.
3. Consideration and approval of the profit appropriation 2003.
4. To give discharge to the members of the board of directors.
5. Statutory appointments.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The annual report 2003 may be obtained at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and at the offices of ROBECO and the member banks of RABOBANK NEDERLAND. It is also available via www.robeco.com.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing not later than 17 May 2004. Shareholders holding their shares in another way should inform the board of directors of the Company.

Luxembourg, 14 April 2004.

(01580/584/25)

The board of directors.

B.P.D. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.645.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01575/696/16)

Le Conseil d'Administration.

FINEUROGEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.387.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (01577/696/18)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FOF, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mercredi 28 avril 2004 à 14.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Cette Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit la valeur unitaire, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

En Belgique: FORTIS BANQUE

Aux Pays-Bas: FORTIS BANK NEDERLAND

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01056/755/24)

Le Conseil d'Administration.

EXTERNALIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.607.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme EXTERNALIS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 30 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01578/000/15)

Le Conseil d'Administration.

HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 24.146.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01579/696/17)

Le Conseil d'Administration.

DB FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 38.660.

Hiermit wird allen Anteilhabern der DB FUNDS SICAV mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 14. Mai 2004 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg stattfinden wird. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Beschluss über die Umbenennung von DB FUND in DWS INSTITUTIONAL.
3. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäss den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Zur Teilnahme an der ausserordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 3. Mai 2004 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, im April 2004.

I (01678/755/27)

Der Verwaltungsrat der DB FUNDS.

HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.748.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le 3 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Ratification de cooptation.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 28 avril 2004 au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01581/755/23)

Le Conseil d'Administration.

KADMOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 83.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2004 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(01620/000/17)

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.110.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (01622/045/18)

Le Conseil d'Administration.

CHIOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 82.007.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(01621/000/16)

NOVOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.465.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 17 mai 2004 à 10.00 heures en l'étude de Maître Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 19, rue de l'eau avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. modification du 2^{ème} paragraphe de l'article 5 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:
«Toutes les actions sont nominatives.»
2. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

N. Theisen

Administrateur-délégué

I (01623/000/17)

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.606.

Les Actionnaires de SAFEI INVEST (la «Société») sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la société le mardi 27 avril 2004 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Changement du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

II (01145/755/25)

Pour le Conseil d'Administration.

TRESIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.175.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003.
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance.
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
- d. Affectation du résultat.
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f. Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
- g. Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
- h. Divers.

I (01679/045/18)

Le Conseil d'Administration.

VEZAR HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.806.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 4 mai 2004 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003.
- Quitus aux administrateurs et au commissaire.
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (01680/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PUBLITOP, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.734.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société PUBLITOP qui se tiendra le 22 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (00659/755/23)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA IMMO LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.768.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de DEXIA IMMO LUX qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 22 avril 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003, affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le conseil d'administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre des actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposés leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

- en Belgique:

DEXIA BANQUE

44, boulevard Pachéco

B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (00305/755/33)

Le Conseil d'Administration.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires des CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, Cimenterie, L-4222 Esch-sur-Alzette, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société.
2. Rapport de révision.
3. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'Assemblée auront à se conformer à l'article 13 des statuts et devront déposer leurs actions cinq jours avant la date de l'Assemblée au siège social à Esch-sur-Alzette ou auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Les procurations devront être déposées au siège social trois jours avant la date de l'Assemblée.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

P. Everard

Président

II (01556/000/26)

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00846/755/17)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.181.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société DEXIA LEVERAGED INVESTMENT qui se tiendra le 22 avril 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
5. Nominations des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée sont priés d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (00657/755/23)

Le Conseil d'Administration.

KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.823.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17, rue Beaumont L-1219, le 23 avril 2004 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

II (01391/000/18)

PUBLIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PUBLIFUND qui se tiendra le 22 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée sont priés conformément aux statuts, d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (00658/755/23)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.153.

The shareholders of FORTIS JAPAN FONDS S.A. («the Company») are invited by the present notice to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Friday April 23, 2004 at 11.00 a.m. at the premises of FORTIS INVESTMENTS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Agenda:

1. Management Report of the Board of Managing Directors;
2. Report of the Statutory Auditor;
3. Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at December 31, 2003;
4. Allocation of results;
5. Discharge of the Board of Managing Directors and Statutory Auditor for the year terminating as at December 31, 2003;
6. Discharge of the Board of Supervisory Directors for supervision of the management for the year terminating as at December 31, 2003;
7. Ratification of the resignation as per July 1, 2003 of Mrs B.E.M. Minkenberg-Tetteroo as member of the Board of Managing Directors of the Company and of her replacement by Mr M.M. te Riele;
8. Extension of the appointment of the Board of Managing Directors of the Company. Until the Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts as at December 31, 2004, the Board of Managing Directors will consist of:
 - FORTIS FUNDS (NEDERLAND) N.V., represented by Mr M.F.M. van Gaalen, Executive Director FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING;
 - Mr M.M. te Riele, Executive Director FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING;
 - Mr J.L. Roebroek, Chief Executive Officer FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT NL HOLDING.
9. Extension of the appointment of the Board of Supervisory Directors of the Company. Until the Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts as at December 31, 2004, the Board of Supervisory Directors will consist of:
 - Mr R.A.H. van der Meer, Chairman;
 - Mr B. s'Jacob;
 - Mr E.A. Jens.
10. Extension of the appointment of the company KPMG AUDIT with its registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer as statutory auditor until the Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts as at December 31, 2004.
11. Miscellaneous.

In order to be able to attend the Annual General Meeting of Shareholders, the holders of bearer shares and persons who derive their meeting rights in another way must deposit their share certificates or other documents evidencing their rights against proof of receipt at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. at 50, avenue J.F.

Kennedy, L-2951 Luxembourg, or at the head office of FORTIS BANK (NEDERLAND) N.V., at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam on or before April 20, 2004.

Holders of registered shares and persons who derive their meeting rights in another way from registered shares must, in order to be able to attend the Annual General Meeting of Shareholders and to participate in the votes, notify the Board of Managing Directors at the registered address of the Company in advance in writing of their intention to do so on or before April 20, 2004.

The Company will consider as a shareholder of the Company the person mentioned in a written statement issued by a participant of NECIGEF showing the number of shares held by the person mentioned in the statement until the meeting will have been closed, provided that the declaration will be deposited at the offices of either BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, or FORTIS BANK (NEDERLAND) N.V., at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam on or before April 20, 2004.

The agenda of the Annual General Meeting of Shareholders as well as the annual report 2003 may be obtained free of charge at the aforementioned offices and at FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT at Archimedeslaan 6, NL-3584 BA Utrecht.

Each share is entitled to one vote and the resolutions of the Annual General Meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders presented or represented.

II (00847/755/57)

The Board of Managing Directors.

LUCOSY S.à r.l. et Cie, LUXEMBOURG CONTROL SYSTEM, S.à r.l. et Cie,

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 34.917.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le vendredi 23 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Signature

Le gérant

II (00936/3560/16)

DAB ADVISER II FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 76.343.

Sehr geehrte Aktionärin, sehr geehrter Aktionär, Sie sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 23. April 2004 um 17.00 Uhr in den Räumlichkeiten der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxemburg-Kirchberg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Liquidators.
2. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung der Liquidationskonten.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
5. Entlastung des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers.
6. Schliessung der Liquidationsprozedur.
7. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Schriftstücke der SICAV hinterlegt und für einen Zeitraum von 5 Jahren aufbewahrt werden.
8. Sonstiges.

Die Versammlung ist ordnungsgemäss beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Zur gültigen Abstimmung über die zu fassenden Beschlüsse bedarf es der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Die Aktionäre, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die Gesellschaft mindestens fünf Kalendertage vor dem 23. April 2004 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

II (01395/755/26)

Der Liquidator.

SABI INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.279.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 23, 2004* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (01051/795/16)

The Board of Directors.

FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.443.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le vendredi *23 avril 2004* à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats de l'exercice.
2. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

Cette Assemblée Générale Annuelle délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01054/755/22)

Le Conseil d'Administration.

IIG INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.971.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de ladite société qui se tiendra le vendredi *23 avril 2004* à 15.00 heures au siège de la société 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 50.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 81.000,- avec création de 500 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
2. Souscription des actions nouvellement émises par les actionnaires présents au prorata de leur participation dans le capital et libération desdites actions moyennant renonciation à leurs créances certaines, liquides et exigibles envers la Société à concurrence d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par la conversion en capital desdites créances jusqu'à due concurrence.
3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital.
4. Octroi de tous les pouvoirs et autorités au Conseil d'Administration afin de rendre effectives les décisions adoptées.

II (01189/584/21)

Le Conseil d'Administration.

GIVA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.112.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 22 avril 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01055/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

TIVOLI STRATEGIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 29 avril 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01123/817/17)

Le Conseil d'Administration.

V.H.K. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.163.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le jeudi 22 avril 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01142/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

DRICLLEM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra exceptionnellement le 23 avril 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01221/000/20)

Le Conseil d'Administration.

COLUGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.154.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 avril 2004 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01169/000/19)

Le Conseil d'Administration.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01305/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FINCOIL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 84.380.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Ratification de la cooptation de deux administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01338/000/15)

Le Conseil d'Administration.

KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.823.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219, le 23 avril 2004 à 12.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Divers.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

II (01392/000/16)

MOON ISLAND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.702.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport du commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

2. Affectation du résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2002.

4. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs actuels démissionnaires.

5. Nomination du commissaire.

6. Lecture du projet de comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 préparés par le conseil d'administration.

7. Délibération suivant l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur l'éventuelle liquidation de la Société.

8. Divers.

II (01466/581/20)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL ART FUND (SICAV), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 59.429.

Die Aktionäre von GLOBAL ART FUND (SICAV) in Liquidation werden hiermit zu einer

GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 22. April 2004 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Zwischenbericht der Liquidatoren

2. Billigung des Zwischenberichtes der Liquidatoren zum 31. Dezember 2003

3. Entlastung der Liquidatoren für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2003

4. Verschiedenes

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01468/755/19)

Die Liquidatoren.
